

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2024

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danièle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT – Adjoints , Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Martial DUCASSE, Rachid DAGHMOUMI, Catherine FORTES, Leïla SCHOTT, Rémi ENDERLIN, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Jean-Claude ANCELIN, Quentin HAFEKOST, Anne-Marie BOUCHE - Conseillers.

Excusés : Mme, MM., ,Dahlila MEDDOUR , Gilles LAZAR, Ouari BELAOUNI

Absent : M. Etienne BOURQUIN

Procurations : Mme Dahlila MEDDOUR à M. Pierre-Yves SUTTER  
M. Gilles LAZAR à M. Quentin HAFEKOST  
M. Ouari BELAOUNI à Mme Marianne ECOFFET

**Le Maire** ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises.

Fernand BURKHALTER indique qu'il souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Un rapport concernant l'Action Jeunesse Citoyenne de février 2024
- Une motion de soutien au Lycée Louis Aragon de la part de la Majorité Municipale et une de l'Opposition sur le même sujet

### RAPPORT N°1 : APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 13.11.23 ET DU 19.12.23

Les procès-verbaux des 13 novembre 2023 et 19 décembre 2023 sont approuvés à l'unanimité.

### RAPPORT N°2 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

LE BUDGET PRINCIPAL

#### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : 9 831 026.73 € – Recettes : 16 767 586.01 €**

#### **LES DEPENSES :**

- ⇒ **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 303 065.61 € pour une prévision à hauteur 9 498 555 €, soit un taux de réalisation de 97.94 %**

- Les charges à caractère général présentent un taux de réalisation de **93.60 % (2 730 843.75 €)**. Une attention toute particulière est toujours portée à ce poste de dépenses qui représente à lui seul 29.35 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le taux de réalisation est faible mais n'est que relatif, compte tenu que très peu de factures EDF nous sont parvenues. Ce chapitre devra donc être réévalué en 2024.
- Les dépenses de personnel **4 851 872.96 €** ont été réalisées conformément à la prévision budgétaire avec un taux de réalisation de **99.98 %**. Ce poste de dépenses représente, à lui seul, **52.15 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Il est à noter qu'il est bien inférieur aux ratios nationaux pour les communes de même strate qui s'établit à **59.70 %**
- Le chapitre 65 concernant les autres charges de gestion courante **1 007 618.19 €** présente un taux de réalisation de **99.99 %**.
- Les charges financières constatent le remboursement des intérêts de la dette qui s'élèvent à **55 730.96 €**, soit **97.77%** du prévisionnel (**p9**); le solde correspondant à notre marge de manœuvre permettant le cas échéant d'anticiper en cours d'année une éventuelle revalorisation des taux d'intérêts
- Le chapitre 67 Charges exceptionnelles est conforme aux prévisions
- Enfin, le chapitre des atténuations de produits correspond essentiellement au versement de notre attribution de compensation à la CCPH.

## LES RECETTES

⇒ **Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 238 895.06 € pour une prévision à hauteur 12 112 811 €, soit un taux de réalisation de **101.04%****

- Tous les chapitres de recettes ont été exécutés conformément à la prévision budgétaire, voir pour certains d'entre eux qui sont supérieurs au prévisionnel.
- Chapitre 013/ Atténuation de charges (Remboursement frais de personnel au titre de la maladie : **37 294.63 €**, **74.59 %**)
- Chapitre 70/ produits des services : réalisé à hauteur de **730 701.73 €**, **107.84%** Art 70323, Crematorium et passage de lignes. Art 70846 et 70876 Participation CCPH Transports scolaires et urbanisme.
- Chapitre 73/ Impôts et taxes : **405 944 €**, **99.44 %** FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) et FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Suite suppression taxe professionnelle.
- Chapitre 731 / Fiscalité directe. Impôts locaux et taxe communales. Contributions directes + 332 627.99 € du à la revalorisation des bases. Taxe sur l'électricité, augmentation du coût de l'énergie.
- Chapitre 74/ Dotations et participations : **5 904 284.03 €**, **99.43 %** .  
Art 74718 et 7473 contrats emplois aidés, Art 7472 animation enfance et vie de quartier, art 748312 Dotation de compensation réforme taxe professionnelle.
- Chapitre 75 Revenus des immeubles : **340 976.85 €**, **105.42 % (p11)**
- Chapitre 77/ Produits exceptionnels : **93 110.96 € (p. 11)**. Mandats annulés sur exercices antérieurs et cession immobilisations

**Les recettes totales de fonctionnement se montent à 16 767 586.01 €, les dépenses totales à 9 831 026.73 € soit un solde propre à l'exercice de + 6 936 559.28 €**



## BUDGET D'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES

- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **4 017 699.30 € (Prévu 11 975 001 €)**, dont 369 069.04 € (article 16) ont été affectés au remboursement de la dette en capital.
- Le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement atteint donc **33.55 %** en 2023, contre 32.57 % en 2022.

Les restes à réaliser d'un montant de **1 770 652 €** concernent des projets qui ont été engagés sur l'exercice mais qui n'ont pas été réalisés avant la fin d'année. Sont intégrés dans cette enveloppe notamment les travaux de voirie, Fbg de Belfort, Packmat, participation Sedia, travaux divers bâtiments

### LES RECETTES

- Les recettes réelles d'investissement se montent à **2 989 348.62 €** dont **165 399.78 €** (article 1068) proviennent de l'excédent 2022. Les restes à réaliser concernent les différentes subventions pour les projets en cours.

*Les recettes totales d'investissement se montent à **3 538 350.34 €** contre des dépenses totales de **4 211 508.07 €**. Le résultat d'investissement s'élève donc à **- 673 158.33 €**. Cumulé au déficit des restes à réaliser, **1 565 429**, le besoin de financement s'élève à **- 2238 587.33 €**.*

*Le Résultat de clôture – soit l'excédent de fonctionnement (**+ 6 936 559.28 €**) + le déficit de financement en investissement **-2 238 587.33 €**) - s'élève donc à **+ 4 697 971.95 €** pour 2023*

\*\*\*\*\*

**Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun** : il serait utile de faire la réunion de la Commission des Finances avant votre réunion de préparation de Conseil Municipal puisqu'on s'est aperçus en commission que beaucoup de questions n'ont pu avoir de réponse et malheureusement ces réponses sont arrivées seulement ce matin à 10H45, vous comprendrez bien que nous n'avons pas eu le temps de vérifier vos réponses par rapport à nos questions.

**Martine PEQUIGNOT** : il n'y avait que deux questions auxquelles nous vous avons répondu par écrit. Si une commission ne sert pas à poser des questions pour obtenir des réponses, on peut très bien ne pas la faire, cela fera gagner du temps, tant pour vous que pour nous. A quoi sert une commission si ce n'est à poser des interrogations ?

**Sylvie DAVAL** : je n'ai pas dit ça. J'ai dit que nous avons posé beaucoup de questions et cela a dérangé pas mal de monde. Certaines personnes quand nous avons posé des questions, avaient l'air de dire que cela commençait à bien faire, et on a finalement constaté qu'il serait bien de faire la commission avant pour vous permettre d'avoir nos questions et de pouvoir nous confirmer certaines choses. Nous avons eu quand même pas mal de questions auxquelles nous avons eu des réponses. Néanmoins, les réponses écrites qui nous ont été données, nous ne les avons reçues qu'aujourd'hui, alors qu'on nous avait dit clairement lors de la commission qu'on les aurait jeudi ou vendredi. J'ai reçu le mail à 10H45 ce jour et je ne l'ai lu qu'une 1/2H avant de venir en séance. Je n'ai pas pu vérifier si vos dires correspondaient vraiment à mes attentes.

**Martine PEQUIGNOT** : on ne peut pas mettre en cause la véracité de ce qui est écrit.

**Sylvie DAVAL** : j'ai juste pu vérifier concernant les opérations patrimoniales. J'ai eu une explication ; ce sont des avances d'entreprises, alors que le document dit que ce sont des régularisations d'une avance. Aujourd'hui on nous dit que ce sont des entreprises qui ont demandé des avances sur leurs travaux non encore finis. Très rapidement, je suis allée sur le site des collectivités territoriales, et j'ai la réponse : c'est la régularisation d'une avance. Aujourd'hui ce qui est proposé ce ne sont pas des régularisations mais des demandes d'avances.

Concernant l'autre question sur les acquisitions foncières, je pense que je vais revérifier le texte, je vais regarder avec mes colistiers, mais je pense que la réponse qui m'a été donnée n'est pas très claire.

**Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux** : j'ai assisté à la commission des finances et je n'ai pas du tout le même ressenti que vous. Comme disait Martine, la commission sert à ce que vous puissiez poser des questions et je n'ai pas du tout eu l'impression que certains membres de la commission semblaient, comme vous dites, impatients. Pour moi tout s'est passé normalement.

**Martine PEQUIGNOT** : les questions que vous posez sont naturelles et c'est l'objet de cette commission, c'est pourquoi je me suis demandé pourquoi vous aviez cette réaction. Une commission c'est fait pour débattre, pour étudier, pour voir ce qui pose interrogation et je pensais qu'elle avait été utile en ce sens.

**Sylvie DAVAL** : vous vous souvenez quand même qu'à un moment donné, vu l'impatience de certaines personnes, j'ai quand même précisé clairement que nous avons eu seulement les documents le jour même, qu'on n'avait pas pu les étudier et qu'on les étudiait au fur et à mesure de la commission. Si j'ai fait cette réflexion-là, c'est que certaines personnes étaient impatientes et souhaitaient qu'on puisse avancer plus vite.

**Quentin HAFEKOST – Conseiller Municipal Héricourt en Commun** : au final dans cette histoire, c'est plus un problème d'obtention des documents. On sait bien que les agents font tout leur possible pour que nous ayons les éléments en temps et en heure, mais si vous avez les documents le lundi, ne mettez pas la commission le mardi par exemple. De cette façon, nous pouvons poser des questions de manière éclairée et avancer plus vite.

**Martine PEQUIGNOT** : si on met la commission plus tard, cela veut dire que pour avoir les réponses, par exemple le vendredi, cela veut dire que nous ne pourrions plus répondre du tout avant la séance du Conseil Municipal.

**Sylvie DAVAL** : rien ne vous empêche puisque vous vous étiez réunis le lundi, de nous transmettre le document le lundi comme ça nous aurions eu au moins 3 jours pour les étudier.

**Martine PEQUIGNOT** : ils ont été envoyés lundi dans la journée.

**Sylvie DAVAL** : je les ai reçus mercredi à midi par la poste.

**Fernand BURKHALTER** : par courriel vous les avez eus avant. Lisez vos mails car je ne garantis pas les délais de la poste.

**Sylvie DAVAL** : certaines personnes n'ont pas d'adresse mail.

**Fernand BURKHALTER** : dans ce cas-là venez chercher vos documents en Mairie.

**Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale liste Héricourt en Commun** : pour revenir sur la page 10 sur la fiscalité locale, où il y avait une erreur d'un zéro, elle se répercute jusqu'au bout.

**Martine PEQUIGNOT** : c'est une erreur d'écriture de l'année passée que nous avons régularisée cette année.

Le Maire sort et Danielle BOURGON – Doyenne de l'Assemblée et Adjointe à l'Environnement prend la présidence de la séance pour procéder au vote.

Le vote recueille : 1 voix contre Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante et 7 abstentions des Elus de la Liste Héricourt en Commun.
--

Le Maire rejoint l'Assemblée et reprend la présidence de la séance.



## RAPPORT N°2 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DES BUDGETS ANNEXES BOIS, EAU ET ASSAINISSEMENT

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

### BUDGET BOIS

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de + **156 648.75 €**.

En 2023, Le montant des ventes de bois s'élève à 146 591.32 € pour 44 502.53 € en 2022 du à l'infection de la forêt par le scolyte depuis 2021.

En investissement la section enregistre un déficit de **11 188 38 €**. Les restes à réaliser d'un montant de **34 481.00 €** correspondent au solde des travaux de la route forestière du mont Danin et du programme de travaux 2022 et 2023. Le besoin de financement s'élève donc à **-45 669.38 €**. Nous devrions cependant recevoir un solde de subvention concernant le plan de relance de **30 340.00€** qui ramènerait ce déficit à **- 15 329.38 €**

Le Résultat de clôture – soit l'excédent de fonctionnement (**156 648.75 €**) + le besoin de financement en investissement **-45 669.38 €** - s'élève donc à + **110 979.37 €** pour 2023 (+ **51 400.06 €** en 2022)

**Le Maire** propose de voter les 3 budgets Bois, Eau et Assainissement l'un après l'autre à la suite, afin de lui éviter de sortir 3 fois.

Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse rejoint l'Assemblée.

### BUDGET EAU

La section d'exploitation (fonctionnement) dégage un résultat excédentaire de + 1 160 572.22€ dont +1 140 791.34 € d'excédent antérieur reporté.

S'agissant des dépenses réelles, le poste le plus important est le compte 62871 remboursements de frais à la collectivité. Il s'agit de l'entretien des espaces verts autour des postes, réservoirs, ...L'entreprise Caillods est passée 7 fois en 2023 contre 5 en 2022.

La section d'investissement présente un besoin de financement de **87 042.67 €**. Cette année encore, le service a porté près d'un demi-million d'Euros d'investissement, par coût décroissant : Fg Belfort/Jouhaux Tr. I ; Polognes, Arts, Lilas. S'y ajoutent plus de 20 000 € d'études pour la remise en service du puits de Saint-Valbert : dossier pour l'hydrogéologue agréé.

Le Résultat de clôture, soit l'excédent de fonctionnement (+1 160 572.22 €) + le besoin de financement en investissement (- 87 042.67€) s'élève donc à **1 073 529.55 €** pour 2023.

**Fernand BURKHALTER** : il y a 1 100 000€ d'excédent, il va falloir se dépêcher de le dépenser parce cela risque d'être transmis à la CCPH, même si j'ai bien l'intention de le garder. Il n'y a aucun emprunt sur ce budget et l'eau est une des moins chère du département, son coût est bien en deçà de la moyenne nationale qui est de 4,43€.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT)**

---

La section d'exploitation (fonctionnement) dégage un résultat global excédentaire de **+432 567.80 €** (p 33) dont +374 631.95 € d'excédent antérieur reporté. Au compte 618 divers, il s'agit de vérifications de branchements autour du Polygone. Les postes de dépenses principaux sont les *autres charges de gestion courante* (chapitre 65) qui sont le pluvial, refacturé au budget principal et les communes extérieures refacturé à Trémoins, Verlans, Couthenans et Vyans-le-Val. Au compte 6541, admission en non-valeur (ANV), il s'agit de factures antérieures à 2019 de Tavey, Veolia faisant son affaire des ANV pour Héricourt.

En recettes, le compte 7865 est la reprise sur les provisions constituées pour faire face au risque inhérent à l'emprunt structuré. Il n'y a pas eu de problème en 2023, le risque diminue avec le capital restant dû, d'où cette petite reprise. Il n'y aura plus de risque en 2026.

La section d'investissement présente un besoin de financement de **109 118.71 €**. C'est toujours difficile d'accompagner les investissements dynamiques dans l'eau alors que l'assainissement est très peu subventionné. Nous y parvenons toutefois et poursuivons l'élimination des eaux claires parasites par, notamment, la mise en séparatif des réseaux. Les principaux travaux sont les mêmes que dans l'eau à l'exception des Polognes.

Les restes à réaliser s'élèvent à **- 49 597 €**.

Au total, la section d'investissement présente un besoin de financement de **109 118.71 €**.

Le résultat de clôture, soit l'excédent de fonctionnement (+432 567.80 €) + le besoin de financement en investissement - (109 118.71€) s'élève donc à **+ 323 449.09 € pour 2023**.

**Le Maire** sort et Danielle BOURGON – Doyenne de l'Assemblée et Adjointe à l'Environnement prend la présidence de la séance pour procéder au vote.

---

Le CFU du budget bois recueille : : 1 voix contre Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante et 7 abstentions des Elus de la Liste Héricourt en Commun.

---

---

Le CFU du budget Eau recueille : 1 voix contre Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante et 7 abstentions des Elus de la Liste Héricourt en Commun.

---

---

Le CFU du budget Assainissement recueille : 1 voix contre Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante et 7 abstentions des Elus de la Liste Héricourt en Commun.

---

**Le Maire** rejoint l'Assemblée et reprend la présidence de la séance.

**Alain PARCELLIER** : j'ai une question à poser à M. HAFEKOST. Vous avez vu le résultat des budget Eau et Assainissement, pourquoi une attitude d'abstention alors que les budgets sont positifs ? Quels sont les arguments pour ne pas voter pour ?

**Le Maire** : les Elus de l'Opposition ne sont pas obligés de justifier leurs votes.

**Quentin HAFEKOST** : je pourrais vous retourner la question : pourquoi n'avons-nous pas voter contre ? Nous nous sommes abstenus par ce que les chiffres sont incontestables. On verra lors du budget, là nous pourrions être amenés à voter contre. Après, si vous voulez qu'on parle de l'excédent en investissement, cela signifie quand même qu'il n'y a pas eu assez d'argent d'investi pour renouveler nos réseaux.

**Le Maire** : si, nous refaisons beaucoup de réseaux, mais nous y reviendrons à l'occasion.



**Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante** : si vous étiez dans l'Opposition, est-ce que vous voteriez pour ?  
Je n'en suis pas sûre.

**Le Maire** : nous sommes réalistes et consensuels.

\*\*\*\*\*

### RAPPORT N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

L'instruction comptable M 57 (et M4) prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Il est donc proposé à l'assemblée de valider les affectations suivantes :

<b>Budget principal</b>	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+ 6 936 559.28
Investissement/ Excédent- Déficit	- 673 158.33
Solde des restes à réaliser	- 1 565 429.00
<b>Excédent de financement</b>	<b>- 2 238 587.33</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 4 697 971.95</b>

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement a la section d'investissement pour un montant pour un montant de 2 238 587.33€, le solde soit + 4 697 971.95 € à la section de fonctionnement.

<b>Budget bois</b>	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+ 156 648.75
Investissement/ Excédent- Déficit	- 11 188.38
Solde des reports	- 34 481.00
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 45 669.38</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 110 979.37</b>

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement a la section d'investissement pour un montant pour un montant de 45 669.38, le solde soit + 110 979.38 € à la section de fonctionnement.

<b>Budget eau</b>	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+ 1 160 572.22
Investissement/ Excédent- Déficit	- 166 969.67
Solde des reports	+ 79 927.00
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 87 042.67</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+1 073 529.55</b>

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement a la section d'investissement pour un montant pour un montant de 87 042.67, le solde soit + 1 073 529.55 € à la section de fonctionnement.

<b>Budget assainissement</b>	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+ 432 567.80

Investissement/ Excédent- Déficit	- 59 521.71
Solde des reports	- 49 597.00
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 109 118.71</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 323 449.09</b>
----------------------------	---------------------

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant pour un montant de **109 118.71**, le solde soit + 323 449.09 € à la section de fonctionnement

Le rapport est approuvé à la majorité compte tenu d'un vote contre de Mme Anne-Marie BOUCHE – liste Héricourt Vivante et 7 abstentions des Elus de la liste Héricourt en Commun.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°4 : BILAN DES CESSIONS, ACQUISITIONS ET ECHANGES FONCIERS REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2023

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Dans le cadre de la loi du 8 février 1995, prise en application des dispositions relatives à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique, il est fait obligation aux Maires de produire chaque année, à l'appui du Compte Administratif, **un état récapitulatif des cessions, acquisitions et échanges fonciers réalisés au cours de l'année précédente.**

Les Elus ont été invités à prendre connaissance de l'état susvisé dont il n'est pas fait lecture en séance. Cet état sera inscrit au recueil des actes administratifs de notre Collectivité.

Les Elus prennent acte de la production de cet état à l'unanimité, compte tenu de 8 abstentions des Elus de la Liste Héricourt en Commun et de la liste Héricourt Vivante.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°5 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales. Il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Avant de passer directement à la page 18 du document, le Maire souhaite faire deux commentaires sur la situation nationale : le premier sur la progression des taux d'intérêts et sur la prévision budgétaire de croissance qui est de 1,4 mais qui a été ramenée récemment à 1, ce qui va générer des économies qui ne figurent pas dans ce rapport. Il y a 10 milliards d'euros pour la planification écologique mais je crois qu'ils ont été diminués d'un milliard je crois, dont 400 millions de moins pour le Fonds Vert.



- **La fiscalité directe locale** : Le gel se poursuit pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive seules les bases augmenteront de 3,9%, sur décision de l'Etat.  
Sur le plan fiscal, les taux sont maintenus y compris pour les résidences secondaires alors que certaines communes l'ont parfois doublé voire triplé. Pour ce qui concerne le foncier bâti, nous étions à 50,07% pour Héricourt et 42,14% pour Tavey, sachant que la période d'harmonisation des taux pour Tavey est de 12 ans et que nous sommes dans la 5<sup>ème</sup> année.  
Nos recettes fiscales ont progressé de 274 361€ par rapport à 2022 et la part des contributions directes représente 33,47% des recettes réelles de fonctionnement.  
Je rappelle que le taux moyen lissé sur les propriétés bâties est de 49,84% en tenant compte de Tavey. Il est stable et identique depuis 2021.
- **Le montant du foncier bâti réellement perçu par la Ville** est de 3 926 202€ auquel s'ajoute la RFPNB, la TH et une allocation compensatrice de 426 201€ de l'Etat, soit une recette directe de 4 467 579€, soit +6,54% par rapport à 2022. Le rendement a évolué de 3 714 346€ à 3 926 282€ pour ce qui concerne la TFPB, les allocations compensatrices ont-elles augmenté de 50 980€, passant de 375 221€ à 426 201€, pour un total général de + 274 361€.  
A noter que l'Etat prélève 1 174 391€ sur les impôts communaux.
- **L'évolution des dotations d'Etat** : elles s'élèvent à 4 343 018,00€ en 2023, elles ont progressé de 61 111€ pour Héricourt, alors qu'elles sont généralement en baisse sur le territoire national. Notamment grâce à l'adjonction de Tavey mais pas seulement. Cela démontre l'état de pauvreté de nos habitants qui joue sur les dotations de l'Etat. La dotation de solidarité urbaine nous est allouée à hauteur de 1 983 086€ grâce au seuil des 10 000 habitants. Nous perdrons la moitié de nos ressources si d'aventure, comme certains le voudraient, la population de notre Commune passait à 8 000 habitants. Sans développement économique, sans développement de l'habitat, la Ville d'Héricourt compterait 6 000 habitants, comme toutes les autres villes si je fais la proportion des villes de l'aire urbaine et de la Haute-Saône. Nous aurions perdu plus de 2 millions de ressources. Ce n'est pas le cas, même si nous sommes beaucoup critiqués, nous agissons beaucoup.
- **La dette est une des plus faible** : l'endettement reste peu élevé et nos garanties d'emprunt sont de l'ordre de 3 500 000€. Ce sont souvent des garanties partagées avec le Département, notamment une garantie d'emprunt au CMPR et des garanties accordées à la SEDIA.
- **Les dépenses de fonctionnement** : elles sont en hausse de 1 200 000€ par rapport à 2020. Nous étions à 8 019 004€, nous sommes à 9 303 066€ en 2023. Cette progression bénéficie d'abord au personnel, puisque sur ces dépenses 4,2 millions allaient aux charges de personnel en 2020 contre 4 851 873 en 2023. C'est un effort significatif.
- **Les subventions de fonctionnement aux associations** : elles bénéficient d'une revalorisation de 5,08%, 579 882,10€ en 2023 contre 551 855,31€ en 2022. Le montant total de subventions aux associations sportives s'élève à 84 000€ dont 66% est attribué aux 12 associations adhérentes à l'Office Municipal des Sports. Les associations culturelles touchent 42 000€ et 3 d'entre elles captent 82% des crédits (In Ouïe Cours, Musiques en Héricourt et l'Orchestre d'Harmonie). Nous avons 40 associations d'intérêt local non sportives, 8 d'entre elles se répartissent 81% des crédits alloués (HPH, l'Amicale Laïque, les Amis du Fort du Mont Vaudois, APACH, Amicale des Sapeurs-Pompiers, les Jardins du Mont Vaudois, le MAS et l'Odyssee du Cirque).
- **L'évolution des recettes réelles de fonctionnement** : nos dépenses ont augmenté de 1 200 000€ et nos recettes sont elles à la hausse de 1 300 000€. Elles sont passées de 10 910 983€ en 2020 à 12 238 895€ en 2023.
- **Les dépenses d'investissement** : le montant total des investissements réalisés en 2023 s'élève à 4 036 108,89€ contre 4 627 877,01€ en 2022.
- **Le résultat de clôture s'élève en 2023 à 4 697 971,95€ contre 6 151 493,59€ en 2022** sachant qu'il y avait 1,4 million d'emprunt qui restait à réaliser, ce qui explique le différentiel. La situation financière de la Commune est extrêmement saine.

- **Les effectifs** : ils sont relativement stables : +3 employés par rapport à 2018. Le document détaille la répartition entre les services et la composition par tranches d'âges des agents qui sont 122 pour un équivalent temps plein de 102,33.
- **La masse salariale** a évolué de 2 010 265€ en 2018 à 2 374 623€ en 2023, ce qui fait une augmentation de 364 358€.
- **3 agents bénéficient d'un logement de fonction**
- **L'absentéisme** : même s'il est toujours trop élevé il est néanmoins inférieur à celui de la moyenne nationale
- **Les prévisions en personnel** : il est prévu 2 postes supplémentaires pour l'Espace France Services. Un agent est déjà en poste, le second arrivera le 29 mars prochain.
- **Les mesures qui impacteront le personnel en 2024** : il y a 5 points d'indice majoré pour l'ensemble des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un coût estimé à 44 300€, l'augmentation du SMIC + 1,13% (coût estimé à 2 000€), ainsi que des mesures individuelles d'avancement d'échelon et de grade.

Nous arrivons aux orientations budgétaires 2024 proprement dites, ce sont nos programmes.

- **France Services** : nous ne pensions pas mettre en place ce type d'établissement car en Haute-Saône les villes ne l'avaient pas créé. Une fois de plus je crois que nous sommes les premiers à l'avoir fait. Effectivement il y en a dans les villages, car le plus souvent les espaces France Services s'établissent là où il n'y a pas de services du tout. Ce n'est pas le cas à Héricourt. C'est pourquoi nous n'avons pas jugé indispensable de s'inscrire dans le dispositif.

Notre avis a changé en cours d'année car on nous avait assurés, et on vérifiera que cela soit le cas, qu'aucun service ou permanence ne fermerait en contrepartie. Nous avons exprimé depuis plusieurs années notre inquiétude notamment par rapport à la CPAM qui a encore une permanence régulière à Héricourt et c'est la seule ville de Haute-Saône où c'est le cas. L'ampleur de cette permanence a été successivement réduite. Elle subsiste néanmoins encore 2 à 3 fois par semaine et nous y sommes très attachés. Mais il me semble qu'on nous ait annoncé qu'elle disparaîtrait suite à la création de notre espace France Services. Ceci contrairement aux engagements qui ont été pris lors de la création. Nous allons rappeler aux pouvoirs publics l'engagement qu'ils avaient pris. On nous a assuré le maintien de l'ensemble des services et permanences existants. Au bout de 2 mois de fonctionnement, nous avons déjà des informations contraires.

- **Les priorités sur le budget de fonctionnement 2024** : les taux d'impositions fixés par la Commune n'augmenteront pas en 2024, sur la durée du mandat précédent et le mandat actuel, ils sont restés stables ou même en diminution. La population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 fait état de 10 775 habitants à Héricourt. La Ville conforte son positionnement dans les communes de plus de 10 000 habitants et reste la deuxième plus grande ville de Haute-Saône.

- **Un programme d'investissement à poursuivre :**

ANNEE 2024 :

- La réhabilitation du Fort du Mont Vaudois 14<sup>ème</sup> tranche 2023 à 2025 : 93 000€ )
- La liaison cyclable Montbéliard (1<sup>ère</sup> tranche à 150 000€)
- Les aménagements cyclables intra muros : 800 000€
- Les aménagements de la gare routière et les espaces renaturés : 1 623 000€
- La restructuration de l'école maternelle G. Paris : 500 000€

ANNEE 2025 /

- Le parc écologique de la Lizaine : 200 000€
- La restructuration de la place du marché : 1 200 000€



- La poursuite des travaux de requalification du Faubourg de Belfort/Avenue L. Jouhau : 1 000 000€
- La maison des circuits courts : 600 000€

#### ANNEE 2026 :

- Chaufferie bois quartier des Chenevières : 6 000 000€

#### ANNEE 2024/2026

- Entretien annuel de la voirie : 1 000 000€ par année soit 3 000 000€

Le total pour 2024/2026 est de 15 216 000€ HT, sachant que nous ne sommes pas maître d'ouvrage de la chaufferie bois du quartier des Chenevières dont le coût est estimé à 6 000 000€. Nous allons déléguer à Territoires 70. C'est quand même un investissement qui va s'effectuer sur la commune d'Héricourt et nous garantirons les emprunts. Sont prévues en recettes : 10 749 500€ de la part de l'Etat, du FEDER, du Département ainsi que le financement de la chaufferie bois. Il reste donc à notre charge réelle : 4 466 450€.

### ● **LES PROJETS STRUCTURANTS POUR LES PROCHAINES ANNEES :**

#### ❖ *Une ville plus belle, plus qualitative, plus sécurisée et plus végétalisée :*

- L'implantation d'une gare routière sur l'espace libéré par l'ex-usine PACKMAT (2024), avec un espace renaturé. On reconstitue une rivière. On va mettre de la nature en ville tandis que d'autres auraient souhaité y voir un cinéma ou des logements.
- La création à cet endroit de la portion dorsale cyclable du centre-ville (2024). J'espère avoir de bonnes nouvelles d'IDEHA sur cette opération afin de pouvoir faire la continuité, peut-être pas jusqu'à l'avenue Jean Jaurès mais presque.
- La requalification de la place du marché (2025)
- L'implantation du siège de la CCPH à l'emplacement de l'ex DIA que nous avons racheté que nous mettrons à disposition. D'ailleurs nous logeons la médiathèque pendant les travaux d'isolation sur son bâtiment., sans parler du centre de vaccinations qui a été un moment aussi dans cet espace. Tout se déroule parfaitement bien. Nous avons quand même eu un peu de chance, il faut le reconnaître.
- Concernant le faubourg de Belfort, nous poursuivrons jusqu'à la salle Wissang la requalification. Toutefois, cette dernière tranche s'annonce compliquée. Nous allons faire une pause en 2024, car d'une part les travaux de la deuxième tranche ne sont pas tout à fait achevés. On attaquera en 2025 dans des délais plus resserrés.

### ● **LE DEVELOPPEMENT CULTUREL, ELEMENT FONDAMENTAL DE L'ATTRACTIVITE URBAINE :**

Je persiste à penser, qu'au-delà de la médiathèque et de l'école de musique et des services périscolaires, services appréciés des familles, nous devons poursuivre le développement culturel avec :

- Le centre régional des arts du cirque : nous avons déjà accueilli l'école du cirque dont personne ne voulait. Nous avons décidé d'y adjoindre le centre régional des arts du cirque. La construction est lancée pour 1, 5 million d'euros dont 600 000€ de la Région, indépendamment du fait que cela se fait sur des terres agricoles mais cela ne gêne pas la Région. Nous allons accueillir un centre régional des arts du cirque dans une ville de 10 000 habitants, qui rayonnera sur une population de 300 000 habitants voire de presque 3 millions d'habitants. Je le rappelle, c'est un centre régional, il y en a 7 en France dans des grandes villes. Je suis très fier d'avoir pu mener à bien cet équipement.
- Le cinéma multiplexe (5 salles) toujours au même endroit porté par un promoteur privé avec la mise en place d'un projet culturel local pour le cinéma scolaire.
- La salle des musiques actuelles de l'aire urbaine qui prend un peu de retard mais qui sera faite. Ces trois équipements sont soutenus par la Région, qui a accepté qu'ils soient implantés à Echenans S/Mt Vaudois.

- **LA TRANSITION ECOLOGIQUE SE POURSUIT SUR HERICOURT**

L'Etat prône la sobriété foncière. Nous la pratiquons depuis 30 ans. Nous avons réalisé depuis 30 ans, 1 000 logements dans le cœur ancien de la ville, ce qui représente 100 hectares de foncier économisé. Nous avons fait aussi du développement en pavillons dans la même période, au Chemin Vert, à la Charine, à St Valbert etc.

Nous avons également instauré la protection des zones humides : en acquérant l'espace écologique du Clos du Breuil dans les années 2008, en protégeant la zone humide du Moulin en 2000 à Bussurel sur 2 hectares, et la Ville a poursuivi en 2018 ce mouvement par l'acquisition de 8 hectares à l'arrière du Lycée, qui serviront d'exutoire au ruisseau que nous recréons place du marché. Comme quoi nous ne sommes pas des amateurs et que nous pensons et anticipons nos projets.

Nous allons protéger 7 hectares supplémentaires sur les rives sud de la Lizaine à proximité de la future piste cyclable. Par ailleurs, depuis 2011, dans le cadre du PLUI, 188 hectares de zones humides ont été identifiés qui seront à protéger de toute urbanisation. La loi nous impose maintenant de les protéger, mais nous l'avons fait depuis plus de 10 ans. Nous avons une quinzaine d'années d'avance sur ce que préconise le STRADDET, qui d'ailleurs n'est pas encore adopté.

Ce mouvement sera poursuivi dans le cadre du PLUI pour réduire les zones urbaines les plus sensibles et les protéger : 80 ares ne seront pas urbanisés rue Gaulier pour créer un îlot de fraîcheur. Nous sortons également de l'urbanisation, 1,5 hectare à Bussurel. Ce sont des propriétés privées, ces personnes sont prévenues. Enfin, 80 ares seront retirés près de la station d'épuration car nous pensons que la promiscuité de l'habitat ne serait pas très favorable.

Nous agissons également pour protéger la forêt. Près de 20 hectares de forêt seront régénérés à Bussurel. 12 975 arbres ont été plantés plus ceux qui se régénèrent naturellement, on peut estimer l'opération à au moins 100 000 arbres.

Nous avons acquis par ailleurs 3 hectares de forêt privée à Tavey. Nous avons également protégé la forêt du Mont Vaudois en la classant au régime forestier en 2019.

En matière de bâtiments publics, nous engageons en 2024 la rénovation énergétique de la maternelle G. Paris après les travaux réalisés à l'école R. Ploye. Nous poursuivons les études pour la faisabilité de la chaufferie bois au quartier des Chenevières pour l'équivalent de 700 logements. Ce projet sera présenté au Conseil d'Administration d'Habitat 70 le 6 mars.

Enfin, nous engagerons le chantier de la friche PACKMAT, qui sera une opération tout à fait exemplaire, tout à fait qualitative, tout à fait dans l'air du temps, pour laquelle nous n'aurons pratiquement rien à dépenser car nous serons subventionnés quasiment à 100/100.

Enfin, nous envisageons d'achever la restructuration des espaces urbains à proximité d'Hermès et de la Halle Sportive du Champ de Foire, par l'acquisition de la propriété Wagner d'une surface de 2 500 m<sup>2</sup>. Cela sera soit une acquisition privée, soit une acquisition communale, ce qui achèvera complètement ce quartier qui a été totalement relooké au fil des années. On nous a parfois critiqués sur le dimensionnement du parking, mais j'observe qu'il est plein au 2/3.

- **CONSOLIDER LE ROLE DE LA VILLE CENTRE - LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Il n'y a pas de services publics sans développement économique. On peut pleurer sur la disparition des services publics, c'est l'économie qui alimente les services publics. Le développement économique est indispensable à notre pays, M. MACRON évoque d'ailleurs la réindustrialisation, c'est une piste nécessaire mais un peu tardive. Nos concurrents ont dix bonnes longueurs d'avance sur nous, notamment les USA et la Chine. En tant que Président du Pôle Métropolitain j'ai mis ce sujet sur la table car c'est une décision très importante pour l'avenir : il y a trois zones de grande capacité en préparation, une à Belfort en face d'Auchan (une belle terre agricole), une autre à Montbéliard à Villars sous Ecot (le terrain de moto-cross) et la troisième à Héricourt – plus précisément à Champey (dans la forêt déperissante).

Pour favoriser ce mouvement, la CCPH et la Ville ont des actifs immobiliers privés réalisables, et nous sommes les seules collectivités en Haute-Saône. La Ville d'Héricourt a environ 2 millions d'euros de propriétés privées et la Communauté de Communes 5 millions d'euros. C'est de la réserve financière. Nous avons un petit endettement mais nous avons des actifs immobiliers privés nettement supérieurs à l'endettement. C'est de la gestion en très très



bon père de famille, menée depuis longtemps. Nous allons d'ailleurs accroître ce patrimoine en construisant un hôtel d'entreprise pour dix artisans sur la friche du Moulin par Action 70.

- **POUR SUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT :**

Nous avons été très actifs à ce sujet, non ne peut pas nous le reprocher. D'ailleurs les familles qui habitent au Chemin Vert, à la Charine, à St Valbert ou au quartier Maunoury ne nous reprochent pas d'avoir pu acquérir des parcelles. L'Etat préconise la concentration urbaine et il a raison quand c'est possible. Cependant, les français aspirent à habiter en zone pavillonnaire. Nous sommes donc sur les deux fronts. On a fait beaucoup de concentration urbaine, on nous l'a parfois reproché parce que nous avons atteint une densité de 70 logements à l'hectare – ce qui est beaucoup, et dans les terres agricoles on est plutôt sur 10 pavillons à l'hectare. Ce sont bien sûr deux modèles un peu antagonistes.

Nous conduisons ces deux politiques de front, ce qui permet à la Ville de conserver 10 000 habitants. Nous avons encore 4 lotissements à St Valbert d'engagés pour 130 pavillons, ce qui fait environ 500 habitants qui sont absolument nécessaires, parce que la tendance de la taille des ménages est à la baisse. En 1983 la taille moyenne des ménages était de 3,4 à Héricourt. Pour 3,4 habitants par logements il faut 3 000 logements pour avoir 10 000 habitants . Aujourd'hui la taille des ménages est de 1,9. Donc pour faire face à cette diminution du nombre d'habitants par logement, il faut construire beaucoup. Ce que nous avons fait. Nous sommes passés de 3 000 logements à 5 300 logements. Et la baisse va continuer : de 1,9 nous allons passer à 1,8 puis à 1,7, sachant que Vesoul est déjà à 1,6. Ils ont perdu 5 000 habitants. Nous n'en n'avons pas perdu. Cette analyse les démographes en parlent depuis 1 un ou deux ans seulement. Nous, nous en parlons depuis les années 1980. Depuis toutes ces années nous avons pris les mesures nécessaires pour ne pas subir ce phénomène de baisse. Nous avons fait preuve d'anticipation.

- Nous allons poursuivre l'étude de rénovation énergétique des logements sur le centre-ville (OPAH-RU). J'évoquais avec le Président du Conseil Départemental le fait que la rénovation énergétique pouvait impacter nos perspectives de chaufferie bois. Quand on rénove sur le plan thermique, on diminue la consommation de 50%. Or, les études sont faites sans en tenir compte. L'équilibre des opérations est basé sur les consommations, donc nous allons retravailler nos documents avec des coûts d'études supplémentaires.
- 8 logements locatifs rue Jean Jaurès vont être créés, opération portée par Néolia.

- **LE SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA SANTE :**

Héricourt est impactée, comme toutes les villes de France, comme tous les territoires ruraux et comme beaucoup de territoires urbains, par le manque d'implantations de médecins, et le mouvement mettra au moins dix ans pour s'inverser. Depuis quelques années, nous avons créé des bourses et un médecin s'est installé à Héricourt. Nous poursuivons l'aide auprès de deux autres étudiants en médecine. Un arrivera bientôt pour compenser un départ en retraite, c'est en cours de discussion.

Nous soutenons également l'installation d'une infirmière, de deux kinésithérapeutes et d'une orthoptiste qui se trouve à la Maison Médicale. Nous apportons un soutien financier à la Maison de Santé Jenny.

Nous avons enfin encouragé la constitution d'une CPTS présidée par MM. VADOT et BAZELIN, pour renforcer les actions en matière de prévention, avoir une meilleure coordination des professions de santé et peut-être inciter l'implantation de médecins. D'ailleurs la CPTS est implantée avec la Maison France Services.

En dernier lieu sur le plan métropolitain, un deuxième poste a été créé par l'embauche de Mme MANTION en complément de celui de Mme CHARMOILLE, qui va promouvoir la coordination de 5 CPTS ainsi que le nouveau Contrat Local de Santé métropolitain 2024-2030. Je l'évoque parce que je suis Président éphémère du Pôle Métropolitain pour deux années, quoique je souhaiterais que mon mandat soit prolongé car en deux années on donne l'impulsion mais on ne peut voir les résultats qu'au bout de 4 à 5 ans.

En tant de Président, j'aurais eu la chance de lancer les 3 gigafactory, d'avoir lancé avec les agences d'urbanisme une réflexion sur les friches industrielles et leur impossibilité de les ré-utiliser contrairement à ce que beaucoup disent, mettre de l'industrie sur les friches industrielles c'est impossible. Elles seront la plupart du temps affectées à d'autres usages, à des re-naturation, et ce constat est en train d'être fait sous mon impulsion, parce que j'ai trop entendu parler dans certains documents de 600 hectares de friches qui n'existent pas etc.



Le troisième sujet est la sécurisation de l'alimentation en eau. Une étude est lancée qui coûte 370 000€, ce n'est pas rien, avec un co-financement de Héricourt/Belfort/Montbéliard et l'Agence de l'Eau. C'est une étude très importante, compte tenu des tensions qui ont existé vis-à-vis de l'eau, notamment Héricourt qui a dû se raccorder à PMA tandis que Belfort est dans la même situation. Montbéliard est aussi inquiet sur ses propres alimentations.

Enfin, en matière de transport, domaine où on m'a beaucoup reproché de ne rien faire, j'ai mis en mouvement la réflexion sur la création d'une AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) sur le secteur de l'aire urbaine, qui rassemblerait la Ville d'Héricourt et les AOM de Belfort et Montbéliard. Elle n'est pas constituée pour l'instant en raison de certaines réticences locales, mais la réflexion a évolué. L'étude transport est néanmoins lancée, peut-être que certains d'entre vous ont été interrogés. 160 habitants du Pays d'Héricourt ont été enquêtés par téléphone. Cette enquête n'avait pas été faite depuis 2004, elle a été relancée en 2023 sous mon impulsion à la demande de tous les partenaires. Le rendu sera communiqué courant 2024. Il semblerait d'ores et déjà que le besoin de transport, aussi bizarre que cela puisse paraître, est moins prégnant aujourd'hui que dans les années 2000, en raison principalement du télétravail, du vieillissement de la population et la perte de qualité industrielle de notre secteur et l'emploi salarié. L'impulsion est donnée et nous aurons des résultats scientifiquement prouvés, pas des allégations comme j'en entends souvent.

- **LE DEPLOIEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE :**

Le schéma directeur des pistes cyclables adopté en 2022 s'est prolongé en 2023 par les réalisations :

- De la piste le long de la rue Pierre et Marie Curie en direction du collège P. et M. Curie
- De la piste en site propre de part et d'autre du Faubourg de Belfort
- De la piste sur la rue des Polognes pour rejoindre l'Ecole de Musique

- **LE PLAN DE SECURISATION DES ECOLES :**

Le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre d'un plan de sécurisation des écoles primaires et maternelles de la Ville d'Héricourt qui comprend principalement /

- Une amélioration de la gestion des entrées/sorties dans les écoles
- Un renforcement de la vidéosurveillance aux abords des écoles
- Le contrôle et la modernisation des systèmes d'alarme
- La sécurisation des clôtures et des abords immédiats des écoles

Ce plan s'inscrit sur la période 2024-2030 et concernera, en priorité l'école Borey et l'école Ploye.

- **LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES :**

Le soutien aux associations sportives et culturelles ne se dément pas avec :

- Le versement de subventions
- La mise à disposition des équipements sportifs (gymnase, terrain de sport) ou culturels
- Un soutien au fonctionnement courant, aux déplacements, à l'organisation des manifestations...

Concernant les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des forêts :

- ⇒ **LE BUDGET DE L'EAU :** c'est un budget extrêmement sain. En matière d'approvisionnement, il s'est beaucoup amélioré, surtout vis-à-vis des sources de Champey où nous sommes quasiment autonomes depuis un mois ou deux, nous n'achetons plus que 60 m3 au Syndicat de Champagny, au lieu en période de pointes, 6 ou 700 m3. Le travail qu'on a fait autour des sources donne des résultats importants.
- ⇒ **LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :** Il faudra lancer un schéma d'assainissements à Bussurel et Vyans le Val et préparer la future station d'épuration.
- ⇒ **LE BUDGET DES FORETS :** aucun changement majeur de prévu par rapport à 2023.

Une fois les orientations budgétaires pour 2024 présentées, le Maire ouvre le débat :

**QUENTIN HAFEKOST – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun** : je tiens tout d'abord à remercier les services pour leur travail, tous les agents qui travaillent à traduire, lister, chiffrer et donner corps à vos choix. Je tiens



donc à préciser que c'est bien sur vos choix et orientations à vous et à votre majorité que nous allons porter le débat et non pas sur la qualité du travail des agents.

M. le Maire, j'ai pour tradition de commencer mon propos par une note positive, car il est dans les habitudes de notre groupe de rester constructif. Mais, là je ne peux que saluer votre envol, car je n'imagine pas d'autres raisons pour être autant hors sol. Vous proposez, à travers ces orientations, un budget désincarné. En lisant ce rapport, nous n'avons rien appris de nouveau. Cette succession de propos lénifiants et emprunts d'autosatisfaction, nous l'avons à maintes reprises entendu, lors de vos vœux à la population que ce soit à Héricourt, Bussurel ou Tavey. Pensez-vous qu'à force de répéter les choses elles se réalisent ? Essayez toujours !

Vous mélangez, une fois de plus, Ville et CCPH. Est-ce lié au cumul de vos fonctions que vous n'arrivez plus à faire la part des choses ? Ou est-ce pour donner plus de volume à ces orientations budgétaires ?

Nous ne souhaitons pas commenter les projets de la CCPH, toutefois je prendrai deux exemples parce qu'ils illustrent vos méthodes et vos espoirs : celui de Champey et celui du multiplexe.

Sur les 70 hectares que vous fléchez pour une gigafactory, vous savez très bien que ces 70 hectares, s'ils existent, ne seront jamais utilisés pour une gigafactory. Ce n'est pas parce que vous dites souvent ce mot, qu'il devient une réalité. Nos concitoyennes et concitoyens n'ont pas besoin d'histoires, ils veulent la vérité. Et si c'est le cas, donnez-nous du tangible pas de l'incantatoire, soyez transparent.

Concernant le multiplexe que vous avez cité une fois de plus dans votre document, lors du dernier conseil communautaire du 30 janvier 2024, vous n'avez pas daigné répondre à mon collègue Gilles LAZAR qui vous avait demandé de nous faire un compte-rendu de la réunion avec le Préfet. La Préfecture, qui nous vous le rappelons, vous a pour la 3<sup>ème</sup> fois opposé un refus quant à l'implantation d'un multiplexe à Echenans. Je rappelle vos propos cette question demandant une précision et là je vous cite « je vais vous répondre très succinctement, la question est succincte, je n'ai pas d'observations à donner sur ce dossier. Ce dossier a été débattu en Bureau, entre les vice-présidents. Le dossier est clos, on aura l'occasion d'y revenir et je lève la séance. ». C'est ainsi que vous clôturez le dernier conseil communautaire. Cette réponse amène plusieurs questions sur le respect de la démocratie locale. Premièrement, vous refusez de répondre à un conseiller communautaire qui est en droit de poser légitimement cette question. Deuxièmement, vous démontrez que finalement le conseil communautaire n'est qu'une chambre d'enregistrement à vos yeux et je pense que vous avez la même conception concernant le conseil municipal. Enfin, troisièmement vous continuez à être dans le déni sur ce dossier. Héricourt peut accueillir un projet de cinéma en centre-ville. Vous êtes d'ailleurs passé de 9 puis à 7 et désormais à 5 salles. Sur la partie centre-ville, nous avons plusieurs propositions et moi à titre personnel et certains de mon groupe aussi, nous pensons que mutualiser par exemple le parking de la gare routière et du cinéma pourrait être une solution au centre-ville, j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion d'en discuter avec vous. Mais surtout, sur ce dossier là M. le Maire, ce que l'on vous demande c'est d'avoir l'audace d'accepter de rouvrir le débat avec les habitantes et les habitants, et leurs représentants dans toutes les diversités politiques.

Au-delà des débats communautaires, ces orientations laissent présager un budget qui ne répond pas aux enjeux de notre Collectivité et des citoyennes et citoyens qui le composent.

Tout d'abord, la situation sociale de nombreux habitants s'est fortement dégradée en lien avec l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie. Vous ne l'évoquez pas. Ces habitants qui souffrent et qui sont jetés dans la précarité, sont mis à côté de vos propos. Les ignorer ne les effacera pas. Nous ne pouvons pas nous contenter de faire la charité via les associations caritatives, qui vous ont fait des demandes fortes, nous devons avoir en complément une vraie politique de solidarité et cela passe notamment par le renforcement non seulement des moyens au CCAS, mais aussi de renforcer les moyens à la Mission Locale et aux associations d'insertions ou encore remettre en place des logements d'urgence, nous avons bien d'autres propositions.

La question de la mobilité n'est pas posée. Certes, nous apprécions l'engagement sur les mobilités douces, le programme de piste cyclable et là aussi, mes collègues y reviendront certainement, mais la proportion de pistes cyclables est faible car vous confondez, encore une fois, pistes et bandes cyclables, malgré toute la pédagogie dont a déjà fait preuve notre collègue d'EELV – Marianne ECOFFET. Nous ne voyons rien venir sur le transport interurbain. Pourtant, vous présidez encore pour un an le Pôle Métropolitain et vous présidiez jusqu'à peu, le Syndicat Mixte de Transports Nord Franche-Comté. Dites-nous s'il y a des avancées, mais pour l'instant rien de bien concret et nous comprenons que cela peut être compliqué.

Concernant la situation du commerce local, le développement de la ville en périphérie que vous avez encouragé, a considérablement affaibli le commerce local qui se trouve dans une situation plus difficile qu'elle ne l'était au début de votre mandat. Aucune proposition dans ces orientations budgétaires.

Sur les questions de santé, si nous approuvons toutes les aides à l'installation de professionnels de santé, l'offre médicale sera en forte diminution cette année avec le départ de deux médecins, l'installation dans la Maison de



Santé de 1,5 ou deux médecins physiquement, n'étant qu'un transfert. Il y a un très gros travail d'attractivité à faire dans ce domaine, et d'ailleurs où sont les ophtalmologues que vous aviez annoncé lors de la campagne électorale, où sont les spécialistes de l'Hôpital qui devaient ouvrir des consultations avancées à Héricourt.

Pour vous la sûreté n'est pas un sujet. Vous n'en parlez jamais et ne proposez rien pour améliorer la tranquillité des héricourtoises et des héricourtois et des habitants des villages. Il est plus que nécessaire de poursuivre le combat afin d'avoir un commissariat de police national de plein exercice, la fusion ayant démontré ses insuffisances. Mais aussi remettre en place une vraie politique de prévention en demandant des moyens en matière d'éducateurs spécialisés notamment et encore une fois je ne veux pas être très long et faire une liste à la Prévert, d'autres solutions.

Enfin, c'est sur l'attractivité que je terminerai mon propos. Avec 10 500 habitants et non pas 10 700 comme vous l'annoncez et que vous le martelez depuis tout à l'heure, nous sommes encore dans l'incantatoire ce soir, notre ville perd des habitants et ce malgré la fusion avec Tavey qui nous a empêché de passer sous la barre des 10 000 habitants et nous pouvons d'ailleurs remercier Tavey de cet apport. Cette perte d'habitants est générale dans tout le pays et dans notre région. Vous n'en n'êtes pas responsable. C'est une tendance lourde, mais on peut essayer de freiner cette déprise par une vraie politique d'attractivité.

Aujourd'hui il nous est demandé de prendre acte de ce rapport d'orientations budgétaires, nous en prenons acte. Nous prenons acte de vos choix et de votre politique, à vous et à votre majorité de ne pas répondre aux attentes de nos concitoyennes et de concitoyens, et vous invitons à infléchir vos orientations d'ici le vote du budget. N'est-ce pas là le fondement de la démocratie, comme l'a rappelé Mme PEQUIGNOT en début de séance, échanger, débattre, pour aboutir à un compromis dans l'intérêt général.

Merci.

**Le Maire** : j'observe que comme d'habitude vous n'avez rien proposé, donc je ne me sens pas l'obligation de répondre à vos imprécations et commentaires que j'ai démentis tout au long de la présentation. Je ne reviendrai pas sur vos propos, ils sont connus des héricourtois. Je veux en rectifier un seul : les 3 gigafactory que j'ai fait adopter, enfin les 3 propositions de zones d'activités que j'ai fait adopter au Pôle Métropolitain, ont été votées à l'unanimité par les Elus du Pôle Métropolitain représentant plus de 300 000 habitants. Ce n'est pas une lubie personnelle. Après, les trois ne se feront pas, je le concède. J'ai voulu poser un problème, il est posé. C'est le seul point sur lequel je vous réponds, parce que sur le reste, il n'y a rien de nouveau sous le soleil dans vos propos. Avec vous, la ville compterait 6 000 habitants et n'aurait pas créé les 2 000 emplois créés au cours de la dernière période, dont 750 emplois aux Guinottes notamment.

Merci de vos observations, il n'y a pas lieu que je m'y attarde d'avantage, les héricourtois apprécient notre action et ils me le disent au quotidien. « ça va dans le bon sens » me disent-ils pour la plupart. Il y a toujours quelques opposants, c'est normal.

**Maryse PORTAZ – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun** : je voulais juste revenir sur votre programme d'investissements pour 2024. Il y a quelque chose qui nous inquiète un petit peu. Il y a eu un article le 29 janvier dernier, qui précisait que les subventions de la Région restaient incertaines par rapport à vos projets. Donc c'est une inquiétude. Par ailleurs, le Contrat de Territoire en Action n'a toujours pas été validé, ce qui est inquiétant pour les financements prévus.

Je voulais également vous poser une autre question à propos de la maison des circuits courts : est-ce qu'on peut en savoir plus ? C'est un sujet qui a été mis sur la table depuis longtemps. Où est prévue cette maison des circuits courts et pour quand ?

**Fernand BURKHALTER** : concernant Territoires en Action, M. LAZAR devrait vous informer mieux qu'il ne le fait. Ce contrat va être signé, nous sommes enfin tombés d'accord avec la Région. Nos propositions sont actées, elles seront soumises à un prochain conseil communautaire, Belfort doit aussi les approuver. Il y a eu quelques modifications à la marge, mineures, mais cela a retardé un peu l'opération, pas de mon fait. Il y avait un dialogue compétitif avec la Région, il a été mené et nous sommes tombés d'accord.

En ce qui concerne les circuits courts, nous y travaillons déjà par le soutien que nous apportons à l'existant c'est-à-dire le soutien aux Jardins du Mont Vaudois. Nous avons créé il y a quarante ans les jardins familiaux, il n'y a pas plus direct et plus court, puisque c'est de la production dans un jardin par les habitants, c'est également très intéressant financièrement pour le citoyen. Nous avons ensuite créé les Jardins du Mont Vaudois que nous soutenons financièrement. Néanmoins, la question des circuits courts est une vraie question, mais l'horizon demeure à 2026. Le lieu sera précisé le moment venu.



**Maryse PORTAZ** : c'était noté pour 2025.

**Le Maire** : comme dans tous les programmes, il y a parfois des décalages.

Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote au Conseil Municipal.

Le vote est le suivant :

- 4 votes contre : Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante, Mmes Sylvie DAVAL, Marianne ECOFFET et M. Ouari BELAOUNI (par procuration) de la liste Héricourt en Commun.
- 4 abstentions de Mme Maryse PORTAZ et MM. Jean-Claude ANCELIN, Quentin HAFEKOST et Gilles LAZAR (par procuration) de la liste Héricourt en Commun.

**Le Maire** : il me reste bien sûr à remercier les services et en particulier le Directeur des Services, la comptabilité, les services techniques, tous ceux qui concourent à l'élaboration de nos documents. C'est au Maire de la faire et pas à l'Opposition. C'est au Maire de remercier les services avec lesquels il collabore au quotidien ainsi que ses adjoints et les conseillers municipaux de la majorité municipale.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°6 : EAU – PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'EAU DE CHAMPEY ANNEE 2023

Présentation : Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'eau et d'assainissement

Par courrier reçu le 21 décembre 2023, Monsieur le Maire de Champey nous demande de participer financièrement aux travaux que la Commune va effectuer sur la station de pompage dite de la Bergerie.

Les travaux consistent dans le remplacement de deux pompes en fin de vie, la pose d'un toit bac acier sur le bâtiment afin d'en garantir l'étanchéité et le nettoyage de la bache de la station de pompage, soit un total de 25 028.76 €HT. Nous sommes liés avec Champey par une convention de 1980, laquelle dispose dans son article 3 que " Les frais d'entretien des captages de Champey, de la canalisation, de la station de pompage, de la canalisation de refoulement, et de la canalisation de liaison entre le réservoir et la canalisation d'adduction seront répartis entre les communes. [...] les frais de réfection et de réparation des ouvrages seront répartis de la même manière. "

L'eau pompée par Champey dont la commune n'a pas l'usage est surversée vers nos installations et nous parvient au réservoir du Mougnot. Le volume que nous surverse Champey (90 000 m<sup>3</sup> de Déc 2022 à Nov 2023) correspond à peu près à la moitié de la production des sources de la Bergerie et de la Goutte Morel.

C'est pourquoi, il est proposé d'accéder à la demande de Monsieur le Maire de Champey et de participer à hauteur de 50% du HT, soit 12 514.38 € aux travaux.

Il est proposé de :

- DONNER L'ACCORD pour une participation de la Ville d'Héricourt à hauteur de 50% du montant des travaux soit 12 514.38 € HT
- AUTORISER M. le Maire à signer la convention à venir avec la Commune de Champey et tout document relatif à ces travaux

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°7 : ASSAINISSEMENT – PLAN DE FINANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR BUSSUREL/VYANS LE VAL

Présentation : Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'eau et d'assainissement

Les Communes d'Héricourt (Bussurel) et de Vyans-Le-Val sont réunies en agglomération d'assainissement et partagent l'exploitation de la station d'épuration sise à Bussurel.

Une étude de type Schéma Directeur permet de hiérarchiser par priorité et mettre en cohérence les travaux à conduire. Un schéma Directeur rend également éligible aux subventions des travaux qui ne le seraient pas sans lui. C'est pourquoi Monsieur le Maire d'Héricourt, Monsieur le Maire de Vyans-Le-Val, Monsieur le Maire Délégué de Bussurel ont décidé le lancement d'une telle étude.

Conformément aux accords lors de la construction de la station de Bussurel et aux réfections et études ultérieures, la charge sera répartie au prorata de la population soit 37% pour Vyans-Le-Val et 63% pour Héricourt.

La commune d'Héricourt aura la charge du suivi des travaux et refacturera 37% du montant hors taxes à Vyans-Le-Val.

Le montant de cette étude est estimé à 70 000 € HT selon que les observations initiales imposent des investigations complémentaires ou pas.

L'Agence de l'Eau, l'Etat et le Département sont susceptibles d'aider au financement du schéma directeur.

Le plan de financement serait donc celui-ci :

Dépenses	€HT	Financement	€HT
Etude : Schéma Dir.	70 000	Agence de l'Eau (50%)	35 000
		ETAT DETR et/ou Département (20%)	14 000
		<b>Autofinancement 30%</b>	<b>21 000</b>
		Dont Vyans	7 770
		Dont Héricourt	13 230
<b>Totaux</b>	<b>70 000</b>		<b>70 000</b>

Pour l'eau et l'assainissement, l'Etat, le Département et l'Agence de l'Eau travaillent ensemble au sein d'un guichet unique et sont susceptibles d'ajuster leurs aides en fonction les uns des autres. Le taux toutes subventions est de 70% pour les schémas Directeurs.

Il est proposé de :

- VALIDER le principe de l'étude « schéma directeur d'assainissement de Bussurel / Vyans-Le-Val » et la répartition des frais
- AUTORISER le lancement de la consultation
- VALIDER le plan de financement.
- AUTORISER M. le Maire à signer toutes conventions ou document utiles à cette étude

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*



## RAPPORT N°8 : EAU/ASSAINISSEMENT - TRAVAUX RESEAUX RUE DES CITES DOLFUS – PLAN DE FINANCEMENT

Présentation : Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'eau et d'assainissement

En 2022, nous avons adopté le principe des travaux de réhabilitation sur les réseaux humides rue des Cités Dollfus. Pour l'eau, les canalisations du secteur Dollfuss sont vieillissantes et en fonte grise. Le remplacement des canalisations en fonte grise est ciblé par notre schéma directeur; ce projet s'inscrit également dans la lignée du plan de relance.

En matière d'assainissement, mettre ce réseau unitaire en séparatif participera à la lutte contre les eaux claires parasites. Les progrès sensibles que nous avons accomplis depuis plusieurs années dans ce domaine en éliminant les principaux points noirs, doivent être confortés par la traque d'apports plus diffus.

Les impératifs, essentiellement de circulation, nous avaient conduits à ne programmer qu'une première tranche en 2022.

Des travaux dans le même secteur, rue des Lilas, nous ont contraints à différer ceux de la rue des cités Dollfus. Il vous est proposé de lancer, cette année, les deux tranches de travaux prévues.

Le plan de financement serait donc celui-ci :

### EAU

Dépenses	€HT	Financeurs	€HT
Travaux	85 000	Département 30%	28 500
Maîtrise d'œuvre	5 000	ETAT DETR 20%	19 000
Divers (annonces, amiante, tests finaux,...)	5 000	Agence Eau 20%	19 000
		Autofinancement 30%	28 500
<b>Totaux</b>	<b>95 000</b>		<b>95 000</b>

### Assainissement (Eaux usées seulement)

Dépenses	€HT	Financeurs	€HT
Travaux	80 000	Département 15%	13 350
Maîtrise d'œuvre	5 000	ETAT DETR	
Divers (annonces, amiante, tests finaux,...)	4 000	et/ou Agence Eau 25%	22 250
		Autofinancement 60%	53 400
<b>Totaux</b>	<b>89 000</b>		<b>89 000</b>

Pour l'eau et l'assainissement, l'Etat, le Département et l'Agence de l'Eau travaillent ensemble au sein d'un guichet unique et sont susceptibles d'ajuster leurs aides en fonction les uns des autres.

En outre, il y aura environ 95 000 €HT de travaux d'assainissement pluvial relevant du budget principal.

Il est proposé à l'Assemblée de :

- VALIDER ce projet et le lancement de la consultation,
- ADOPTER le plan de financement
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**Le Maire** : nous avons maintenu le taux de 70% pour l'Eau, il me semble que les discussions sont encore en cours entre les trois partenaires que sont : l'Etat, le Département et l'Agence de l'Eau. Les 70% ne sont pas tout à fait certains parce que ce qui prévalait les années précédentes ne sera pas forcément d'actualité en 2024. En matière d'assainissement, nous avons demandé 15% au Département et là vos deux Conseillers Départementaux ont assuré le financement. Par contre, en ce qui concerne l'Etat/DETR ou l'Agence de l'Eau, rien n'est moins sûr.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°9 : PROJET DE PISTE CYCLABLE PLAINE DE LA LIZAINE – PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

La Ville d'Héricourt entreprend depuis quelques années les acquisitions foncières en vue de la création d'une nouvelle piste cyclable dans la plaine de la Lizaine, dans le prolongement de la piste existante dans le parc urbain, et en direction de Montbéliard.

Ce projet d'ampleur permettra à terme un raccordement, en site propre intégral, jusqu'à Bethoncourt aux pistes aménagées par Pays de Montbéliard Agglomération. Il figure dans le schéma directeur des pistes cyclables de la Ville d'Héricourt, validé en Conseil Municipal le 31 mai 2022.

Plusieurs tracés ont été étudiés pour ce projet qui s'inscrit dans la continuité du parc urbain mais ils présentaient tous des inconvénients majeurs :

- Un passage par le Faubourg de Montbéliard nécessiterait une suppression de la majorité du stationnement dans la rue et l'impossibilité de créer un site propre confortable en raison des rues perpendiculaires et des entrées / sorties de riverains. Par ailleurs, la circulation sur cette rue est trop importante pour la contraindre au bénéfice des vélos
- Un passage par l'avenue Jean Jaurès est impossible en raison de l'étroitesse de la voie actuelle et de l'absence de trottoirs.

Le tracé dans la plaine de la Lizaine présente l'avantage d'être en site propre intégral, dans un espace naturel que la Ville d'Héricourt a l'ambition, depuis plusieurs années, de protéger de l'urbanisation.

Les acquisitions foncières nécessaires au tracé de la piste ont été réalisées en 2022 et 2023. Seuls les propriétaires des parcelles AP447 (d'une surface de 1612 m<sup>2</sup>) et AP763 (d'une surface de 3101 m<sup>2</sup>) refusent actuellement la transaction qui leur a été proposée afin de vendre ces parcelles pour le passage de cette piste cyclable.

Je vous propose donc d'entamer une procédure d'expropriation sur ces deux parcelles afin de pouvoir démarrer les travaux d'aménagement de cette piste cyclable. A ce titre, je vous propose de solliciter le Préfet pour ouvrir une enquête préalable à déclaration d'utilité publique (enquête de droit commun conformément au code de l'expropriation).

Il est donc proposé :

- d'AUTORISER M. le Maire à demander l'ouverture d'une enquête préalable à déclaration d'utilité publique pour le projet de piste cyclable dans la plaine de la Lizaine
- d'AUTORISER M. le Maire à engager la procédure d'expropriation de droit commun sur les parcelles AP447 et AP763 conformément à l'article R112-4 du Code de l'Expropriation

**Le Maire** ajoute : il est possible que sans attendre les résultats de la procédure d'expropriation, nous engagions les travaux sur la propriété PEROUX afin de ne pas les pénaliser. Nous espérons mener à bien cette procédure d'expropriation nous-mêmes. Toutes les communes utilisent nombre de cabinets experts pour le faire, au prix de 50 000€ au bas mot. J'ai usé de tous les arguments possibles pour arriver à un accord amiable, malheureusement je n'ai pas été convaincant.

Nous allons engager des travaux car nous avons déjà l'autorisation environnementale, et elle est compliquée à obtenir. En passant par un cabinet spécialisé, c'est encore une dépense de 50 000€. Nous, nous avons dépensé exactement 5 000€. Nous mènerons à bien cette piste cyclable en direction du Super U dans un premier temps, puis en direction de Montbéliard par la suite.

**Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun** : je voudrais savoir dans quelle commission ce projet a-t-il été débattu ?

**Le Maire** : je n'ai pas réuni la commission d'urbanisme car cette action est incluse dans le projet de schéma vélo qui a été approuvé par le Conseil Municipal.

**Marianne ECOFFET** : vous nous informez que vous souhaitez lancer une procédure d'expropriation, sans nous donner le passage de la piste cyclable .



**Le Maire** : pourquoi ? A ce stade, je ne suis pas tenu de donner cette information. Néanmoins, il suffit de prendre le schéma vélo et de le rapprocher du plan donné dans ce rapport. Pourquoi avez-vous besoin de le savoir précisément ? Vous aurez le tracé exact en temps et en heure. Cela concerne 3 ares seulement.

**Marianne ECOFFET** : je cherche à comprendre pourquoi vous voulez exproprier.

**Le Maire** : au départ, il a été envisagé un projet plus vaste. Nous avons déjà acheté 7 hectares, mais mon projet était plus vaste. Je voulais ajouter un 1 à 1,5 ha. J'avais un accord, mais je ne peux pas exproprier pour créer une réserve naturelle. C'était possible à l'amiable. Donc nous en revenons au projet de piste cyclable. Je ne veux pas m'aventurer dans des procédures qui n'ont aucune chance d'aboutir. La voie cyclable en elle-même fera l'objet d'une expropriation, mais uniquement pour 3 ares.

Une enquête parcellaire sera faite, mais tout est déjà borné puisque nous avons un accord amiable. Il y a des tonneaux sur les bornes parce que M. PEROUX a pris la liberté de les protéger, et il a eu raison. Ces terrains sont exploités et une faucheuse peut faire voler une borne.

**Marianne ECOFFET** : vous indiquez bien que les propriétaires des parcelles AP447 et AP763 refusent actuellement la transaction qui leur a été proposée. Donc le but était bien d'acheter les deux parcelles ?

**Le Maire** : le but initial oui. Nous avons un accord amiable avec 7 des 8 vendeurs. Je n'ai pas réussi à convaincre le 8<sup>ème</sup>. On quand même borné la piste, c'était nécessaire pour l'autorisation environnementale.

**Marianne ECOFFET** : donc vous demandez une déclaration pour l'expropriation, mais vous voulez exproprier sur la totalité de la superficie ou seulement pour la piste ?

**Le Maire** : non je viens de le dire, je n'ai pas le droit d'exproprier pour la réserve naturelle.

**Marianne ECOFFET** : votre document n'est pas clair. Nulle part il est mentionné la surface de l'expropriation.

**Le Maire** : c'est une délibération de principe. L'enquête parcellaire déterminera l'emprise exacte. Pour des questions de temps, nous n'avons pas joint le plan.

**Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale Liste Héricourt Vivante** : je ne suis pas contre une piste cyclable, bien au contraire. Mais, au vu des remarques presque désobligeantes vis-à-vis de M. BURGER que vous avez faites en commission des travaux, je m'abstiendrai. Il ne faut pas mélanger la propriété de M. BURGER et son emploi à la Mairie voire ceux de ses enfants. Vous avez été désobligeant vis-à-vis de sa vie privée.

**Le Maire** : vous blasphémez Mme BOUCHE.

**Anne-Marie BOUCHE** : M. MANCASSOLA, Mme BOURGON étaient également présents.

**Le Maire** : vous n'avez pas compris l'esprit dans lequel je l'ai dit.

**Anne-Marie BOUCHE** : je comprends votre esprit. Il est retors et tordu à souhait. Vous êtes plein de vous-même mais vous sonnez creux. Moi je n'accepte pas de prendre du terrain à quelqu'un qui ne veut pas le vendre. Je ne cautionnerai pas ça.

**Fernand BURKHALTER** : si on vous écoute, il n'y aurait pas de route, pas de TGV...

**Anne-Marie BOUCHE** : je suis pour les pistes cyclables, mais je n'aime pas votre façon de faire des remarques sur un de vos employés parce qu'il ne veut pas vendre à la Ville. Il fait ce qu'il veut de son terrain, il lui appartient. C'est son patrimoine. J'espère que vous n'allez pas lui faire pression pour qu'il vende.

**Le Maire** : vociférez Mme BOUCHE, moi je garde mon calme.

**Jean-Claude ANCELIN** : je pensais que vous vouliez exproprier la parcelle entière.

**Le Maire :** je le répète encore une fois : j'avais trouvé un accord amiable avec la famille BURGER dans son ensemble. Mais je n'ai pas réussi à surmonter la dernière difficulté. Tout cela a été fait dans la plus grande transparence. J'ai indiqué lors de la commission mon ressenti, cela ne va pas au-delà.

Le vote recueille 8 voix contre de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante et des 7 Elus de la Liste Héricourt en Commun.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°10 : MISE EN CONFORMITE ENERGETIQUE DE LA MATERNELLE G. PARIS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Présentation : Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Cadre de Vie

Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 Novembre 2023, le plan de financement relatif à la restructuration et à la mise en conformité énergétique de la Maternelle G.Paris vous a été présenté pour un montant de dépenses estimé à 440 000 € (Travaux 382 000 € Maîtrise d'œuvre 53 900 € et Imprévus 4 100 €).

Pour mémoire les travaux visant notamment à diminuer significativement la consommation énergétique porteront sur :

- L'isolation des façades par l'extérieur pour les circulations et par l'intérieur pour les classes
- Le remplacement de certaines menuiseries
- L'isolation du plafond
- La remise en peinture
- Le relamping LED
- La reprise de distribution chauffage
- La ventilation
- Les reprises dans les logements BBC

Par ailleurs, le passage entre les deux parties du bâtiment sera réaménagé pour le confort des enfants et un nouveau local technique y sera adjoint.

Le nouveau plan de financement est établi comme suit :

<b>DEPENSES en €HT</b>	<b>607 000.00</b>	
Travaux	550 000.00	
Maîtrise d'œuvre	57 000.00	
<b>RECETTES</b>	<b>607 000.00</b>	
ETAT – DSILou FOND VERT	242 800	40 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL 70	151 750	25 %
AUTOFINANCEMENT VILLE HERICOURT	212 450	35 %

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- Approuver l'opération ainsi que le nouveau plan de financement
- Autoriser M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions sur ces nouvelles bases et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération

**Marianne ECOFFET :** nous passons d'une première proposition de 382 000€ de travaux le 13/11/23 et nous basculons aujourd'hui à 550 000€, en sachant qu'on ne fait plus l'isolation des planchers. C'est bien ça ? J'aimerais savoir comment on peut augmenter l'enveloppe travaux en faisant moins de choses ?

**Fernand BURKHALTER :** au stade où le projet a été présenté en novembre dernier, c'était une estimation approximative. Le cabinet en charge de ce dossier a modifié sa copie depuis. En novembre, le cabinet avait juste effectué un audit. Depuis, on lui a confié une réelle mission .



**Marianne ECOFFET** : pourquoi n'avons-nous pas les mêmes descriptifs de travaux d'une séance à l'autre ?

**Le Maire** : c'est ce que nous proposons aujourd'hui. C'est la majorité qui propose, vous les acceptez ou non. Si vous êtes contre l'isolation thermique de la maternelle, vous avez le droit de refuser. Nous, on vous propose de l'isoler et nous sommes très volontaires, car nous avons déjà fait l'école R. Ploye avec les logements, là nous allons faire la maternelle et les logements. En parallèle, nous menons l'isolation de la médiathèque pour 1,8 million d'euros. Quelle commune de Haute-Saône en fait autant ?

**Marianne ECOFFET** : allez-vous présenter ailleurs si vous voulez faire des travaux ailleurs. Vous êtes en train de nous dire que ce que vous nous avez montré le 13 novembre, c'était une estimation vague et que maintenant ce soir nous avons la vraie estimation. Il y a quand même 40% d'écart.

**Le Maire** : c'est l'appel d'offres qui sera déterminant quant au coût réel. Il peut être même 20% supérieur.

**Marianne ECOFFET** : le passage entre les deux bâtiments sera réaménagé pour le confort des enfants. J'ai une interrogation par rapport à la loi de 2005 sur l'accès à mobilité réduite. Le passage entre les deux bâtiments est un escalier, y-a-t-il une réflexion quant à l'accès pour un enfant en situation de handicap ? Y-a-t-il une réflexion vis à vis d'un personnel en situation de handicap ? Ou pour des parents d'élèves en situation de handicap qui auraient à se déplacer dans l'école ?

**Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux** : ce bâtiment est déjà homologué pour les PMR. Nous avons raisonné comme si nous avions deux bâtiments. Quelqu'un qui est PMR peut accéder à l'autre bâtiment en passant par la cour.

**Marianne ECOFFET** : ce n'est pas le sens de la loi qui dit que tous les bâtiments doivent être accessibles aux PMR. Vous expliquez aux personnes en situation de handicap que l'accès d'un bâtiment à l'autre, pour eux, se fait par l'extérieur.

**Le Maire** : les deux bâtiments ont été homologués par la Préfecture.

**Sébastien MANCASSOLA** : nous étions en droit de demander une dérogation, ce que nous avons fait.

**Le Maire** : comme pour d'autres bâtiments publics, nous avons demandé une dérogation car le coût de la loi est incommensurable.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°11 : CONTRAT DE VILLE 2024/20230 – AUTORISATION DE SIGNER LE DOCUMENT DE PREFIGURATION AVEC L'ETAT

Présentation : Rachid DAGHMOUMI – Conseiller Municipal délégué à la Politique de la Ville

Le Contrat de Ville sera renouvelé en 2024 pour 6 nouvelles années conformément aux directives de l'Etat. Lors du précédent Conseil Municipal, nous avons approuvé les orientations de ce nouveau Contrat de Ville qui déclinent les 3 priorités de l'Etat :

- Emploi
- Jeunesse et parentalité
- Cadre de vie et rénovation de l'habitat

A ce jour, les documents nécessaires pour la rédaction du Contrat de Ville n'ont pas encore été finalisés par l'Etat et déclinés dans les territoires. Afin de ne pas pénaliser les appels à projet en cours et les différentes structures bénéficiaires de la Politique de la Ville sur notre commune, la Préfecture nous propose de signer un document de

préfiguration du Contrat de Ville reprenant les objectifs validés lors du dernier Conseil, le cadre légal et présentant la gouvernance.

Il est donc proposé de :

- AUTORISER M. le Maire à signer la convention de préfiguration du Contrat de Ville à intervenir entre la Ville, la CCPH et l'Etat

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°12 : ESPACE FRANCE SERVICES – CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE

Présentation : Fernand BURKHALTER – Maire

La Maison France Services d'Héricourt est opérationnelle et ouverte au 31 rue du Général de Gaulle. Mme Chantal LECLERCQ a été recrutée en tant qu'agent d'accueil, un second agent arrivera prochainement.

Neuf grands opérateurs nationaux participent au développement et à l'amélioration des conditions d'accès des services publics et sont partenaires du dispositif « France Services » :

- L'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)
- Pôle Emploi
- La Poste
- La Mutualité Sociale Agricole
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- La CARSAT/CNAV
- Le Ministère de la Justice (Conseils Départementaux d'Accès aux Droits)
- La Direction des Finances Publiques

Pour ce qui est de la Haute-Saône, les Présidents des Missions Locales proposent que soit organisé au niveau départemental, un partenariat entre leur réseau et celui des Espaces France Services.

Dans ce cadre, les animateurs des Espaces France Services auront principalement pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public
- Le repérage des jeunes relevant de l'accompagnement Mission Locale
- La délivrance d'un premier niveau d'information des services de la Mission Locales
- La sécurisation des parcours des jeunes en réalisant une inscription à la Mission Locale synonyme d'engagement dans l'accompagnement
- La mise en relation des usagers avec les Missions Locales
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des Missions Locales.

Chaque Mission Locale du département signataire de la convention désignera un/des référent(s) des Espaces France Services, relevant de sa couverture géographique. En qualité de partenaire, les missions locales participeront au comité de pilotage annuel de chaque structure.

Il est demandé de bien vouloir AUTORISER M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat, les Missions Locales du département et les Communes qui accueillent les Espaces France Services.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*



## RAPPORT N°13 : MAISON DES STAGIAIRES ETUDIANTS DANS LE DOMAINE DE LA MEDECINE – SUBVENTION

Présentation : Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé

La Communauté des Professionnels Territoriaux de la Santé (CPTS) projette d'ouvrir une Maison des Stagiaires en santé dès le printemps 2024.

Cette Maison accueillera les étudiants des métiers de la santé qui effectuent un stage chez un des praticien héricourtois et leur proposera un logement à tarif très attractif. L'objectif de cette initiative est de fidéliser, par la suite, ces stagiaires et les inciter à s'installer sur notre territoire.

La Maison sera implantée au 6 rue de Lattre de Tassigny à Héricourt (3 logements).

Le Département de Haute-Saône accompagne et finance cette initiative sur Héricourt et dans quelques autres villes du département (Vesoul et Jussey à l'heure actuelle) en prenant en charge une grande partie du loyer.

La Ville d'Héricourt finance ce projet en payant 50% des frais d'ameublement des trois logements (le reste étant financé par la CPTS) soit un total de 4 500 €.

Les frais de fonctionnement courant (charges, logistique, état des lieux...) seront, quant à eux, à la charge de la CPTS.

Il est donc proposé :

- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention, et tous les documents afférents, avec le Conseil Départemental et la CPTS engageant la Ville à prendre en charge 50% de l'ameublement à hauteur de 4 500 €

**Alain PARCELLIER** ajoute : il est prévu que deux étudiants internes vont loger dans ces appartements en mai prochain.

**Fernand BURKHALTER** : dites merci à vos conseillers départementaux à qui le Président du Conseil Départemental a proposé ce partenariat. Il viendra d'ailleurs remettre les clés officiellement le 5 mars prochain. Nous en sommes très heureux.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°14 : AIDE A L'INSTALLATION DE MME PAULINE POUTHIER INFIRMIERE LIBERALE

Présentation : Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé

Madame Pauline POUTHIER domiciliée à Héricourt, s'installera prochainement dans les locaux de la Mutualité Française en tant qu'infirmière libérale. A ce titre, elle a encore de nombreux aménagements intérieurs à prévoir pour rendre son local fonctionnel (travaux chiffrés à 30 000 €).

Afin de favoriser son implantation sur la Ville d'Héricourt, en manque régulier de personnel médical, il est proposé de verser une aide incitative à l'installation. Cette aide sera d'un montant total de 5 040 €, soit 420€/mois pendant une durée d'une année.

Cette aide sera versée sous réserve que Mme Sylvestre exerce effectivement sur Héricourt pendant la période de l'aide (soit un an à compter du premier versement).

Il est donc proposé de :

- AUTORISER M. le Maire à signer la convention à venir avec Mme SYLVESTRE
- AUTORISER le versement de cette aide à l'installation pour un montant mensuel de 420€ sur un an

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°15 : AIDE A L'INSTALLATION DE DEUX KINESITHEREAPEUTES

Présentation : Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé

Madame Océane DI CRISTO (kinésithérapeute originaire de Belfort) et Madame Lucine VIENOT (kinésithérapeute originaire de Voujeaucourt) ont toutes les deux choisi de s'installer en cabinet à Héricourt au 8 rue Léon Jouhaux. Leur installation a nécessité d'importants travaux dans un local de 90m2 qu'elles louent 1250 € par mois actuellement.

Pour aider à cette installation, elles ont toutes les deux bénéficié d'un accompagnement de la part de la CPAM d'un montant de 20 000 € pour Mme DI CRISTO et de 15 000 € pour Mme VIENNOT.

Afin de compléter cet accompagnement, il est proposé de leur octroyer une aide symbolique de 1 000 € chacune.

Il est donc proposé d'AUTORISER le versement de cette aide à l'installation pour un montant de 1 000 € chacune

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°16 : SOUTIEN A LA SISA DE LA MAISON JENNY

Présentation : Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé

La SISA de la Maison de Santé Jenny, située au 14 rue du 11 Novembre à Héricourt, accueillera prochainement deux médecins supplémentaires, correspondant à 1 poste et demi, contribuant ainsi à proposer une offre médicale adaptée à la taille de cet établissement.

Après plusieurs échanges constructifs avec les gérants de cet établissement et en particulier Mme Coline Houbre, médecin, il est proposé d'octroyer une aide financière ponctuelle au fonctionnement de la Maison de Santé d'un montant de 10 000 €. Cette aide permettra d'assurer l'avenir de celle-ci qui est désormais consolidée par l'accueil de deux nouveaux médecins.

Il est donc proposé de VALIDER le versement de cette aide financière de 10 000 € à la SISA de la Maison Jenny d'Héricourt

Le vote est unanime compte tenu d'une abstention de M. PAGLIA – Majorité Municipale.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°17 : CONVENTION DE GESTION DES SALLES DU BATIMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION A'CHOR

Présentation : Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture

L'association Chorale A'CHOR occupe dans le bâtiment qui abrite respectivement l'Ecole de Musique et la Maison des Associations, les locaux suivants :

- La salle Jean Robein tous les mardis de 20H à 22H
- La salle d'expression corporelle ponctuellement les dimanches de 9H à 13H

De plus, l'association a son siège social à l'Ecole de Musique, un casier à courrier étant à sa disposition au secrétariat. Elle y entrepose également son matériel.

Ce bâtiment est demeuré la propriété de la Ville d'Héricourt. Toutefois l'Ecole de Musique ayant été transférée à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt depuis le 01/01/2016, cette dernière assure la gestion des salles du bâtiment.



Afin de régulariser administrativement cette mise à disposition gracieuse de locaux, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir AUTORISER M. le Maire à signer la convention tripartite Ville d'Héricourt/CCPH/Association Chorale A'Chor, qui en fixe les modalités pratiques.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

**Anne-Marie BOUCHE** : je passe tous les jours devant la Maison Jenny et j'ai vu qu'il y a une énorme banderole : « halte à la violence ». Je voulais juste savoir à quoi cela correspond ?

**Alain PARCELLIER** : il y a deux médecins à la Maison Jenny : Mmes PEQUEGNOT Aurélie et HOUBRE Coline. Cette dernière a été agressée verbalement par une patiente. De guerre lasse, car ce n'est pas la première fois qu'elle se fait agressée, elle a arrêté les consultations ce jour-là, elle a mis une pancarte à l'accueil indiquant que compte tenu des violences verbales et je crois que la personne a même cassé un peu de mobilier, elle stoppait ses consultations. Elle a également mis une grande pancarte « stop à la violence ».

**Anne-Marie BOUCHE** : elle a bien fait.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°18 : ORCHESTRE A L'ECOLE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT ET L'EDUCATION NATIONALE

Présentation : Dominique VARESCHARD – Adjointe aux Affaires Scolaire

Lors de la séance de Conseil Municipal du 10 juillet 2023, les Elus ont été informés de la mise en place de l'action Orchestre à l'Ecole à l'école Robert Ploye en partenariat avec l'Ecole de Musique, à la rentrée de septembre 2023. La première séance a eu lieu le 5 octobre pour une première approche de la méthode d'apprentissage. Le 19 octobre, les instruments étaient présentés aux élèves, tandis que le 7 décembre avait lieu l'inauguration officielle de l'Orchestre à l'Ecole et la remise des instruments aux élèves.

Les séances se déroulent une semaine sur trois à l'Ecole de Musique, le reste du temps à l'école R. Ploye, à raison de 2H/semaine. Les élèves travaillent soit tous ensemble et développent leur rythmique et l'écoute des autres, soit par groupe pour la pratique des instruments.

Ils ont déjà appris la tenue de l'instrument, son entretien, la bonne posture et sont déjà capables de jouer quelques notes voire quelques mélodies simples, ce qui permettra de faire une restitution dès les prochaines vacances.

En effet, une première restitution est prévue le jeudi 15 février, à l'Ecole de Musique, pendant la séance d'orchestre à l'école. Chaque groupe d'instruments présentera aux autres groupes et leurs professeurs ce qu'il a préparé, ceci pour une première approche de restitution en public avec des spectateurs familiaux.

Il est envisagé de créer un petit spectacle de fin d'année que l'orchestre pourra jouer lors de différentes occasions qui restent à définir.

Après la mise en œuvre effective de l'action, il convient désormais de passer à la phase administrative et financière. Pour mémoire, l'achat des instruments a été financé à 50% par l'association Orchestre à l'Ecole. Cette action dont le coût est estimé à 39 000€, est entièrement à la charge de la Ville d'Héricourt. Une subvention va être demandée au titre de la politique de la Ville pour un montant de 10 000€ pour l'année 2024.

### ✓ La convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt :

Le partenariat avec l'Ecole de Musique/Communauté de Communes qui met à disposition les professeurs, est formalisé par une convention entre nos deux collectivités. La Ville d'Héricourt prend en charge la rémunération des professeurs dont les heures pour l'action Orchestre à l'Ecole dépassent leur temps de travail habituel. La CCPH refacturera ces heures à la Ville d'Héricourt.

Cette convention a aussi pour objet de fixer les modalités de gestion du parc instrumental, dont quelques instruments ont été prêtés par l'Ecole de Musique. Les instruments seront mis à la disposition de l'Ecole de Musique lorsque le projet prendra fin.

✓ La convention avec l'Education Nationale :

L'Inspection Académique a souhaité définir les engagements des différents partenaires de l'action Orchestre à l'Ecole qui se déroule à l'école Robert Ploye pour les années scolaires 2023/2024 – 2024/2025 – 2025/2026.

La DSDEN s'engage à agréer les enseignants de l'Ecole de Musique d'Héricourt dans le cadre des procédures départementales et à favoriser le bon déroulement de l'action qui sera intégrée dans le projet pédagogique de l'école Ploye.

Les classes et l'équipe enseignante seront organisées de manière à favoriser la mise en œuvre des séances sur les trois années scolaires.

La Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt s'engagent quant à elles, à prendre en charge les interventions d'enseignants spécialisés et mettre à disposition le parc instrumental nécessaire. A noter que les élèves restent sous la responsabilité de leurs enseignants pendant les séances.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les deux conventions :

- Avec la Communauté de Communes pour ce qui concerne la rémunération des professeurs et la gestion du parc instrumental
- Avec l'Inspection Académique et la Communauté de Communes pour ce qui concerne l'inclusion de l'action dans le projet pédagogique de l'école R. Ploye

**Marianne ECOFFET** : les instruments ont été pris en charge à hauteur de 50% par l'association Orchestre à l'Ecole. Donc l'action n'est pas entièrement à la charge de la Ville d'Héricourt. D'autant plus que lors de la remise officielle des instruments, ce sont des salariés d'AXA qui les ont remis. Si je reprends le rapport présenté en juillet 2023, il est fait mention de 16 000€ d'instruments. C'est donc notre reste à charge ?

**Le Maire** : le coût de fonctionnement est principalement constitué de la rémunération des professeurs.

**Marianne ECOFFET** : la Ville a donc réglé 50% des instruments et AXA les autres 50% ? Nulle part ne sont mentionnés dans le document les mécènes.

**Le Maire** : oui on aurait pu. Mais quelle est votre question exactement ?

**Marianne ECOFFET** : je voulais juste faire apparaître la part du mécénat puisqu'à un moment donné vous dites que l'action est à la charge de la Ville.

**Le Maire** : il y a un dialogue compétitif entre le Président de la CCPH et le Maire. Je défends les intérêts de chacune des deux collectivités. On aura peut-être encore l'occasion d'y revenir. En tout cas, l'Orchestre à l'Ecole est lancé quoiqu'il en coûte, parce que nous sommes volontaires et que nous avons l'autosuffisance budgétaire, on n'augmentera pas les impôts et on met en place des actions nouvelles.

C'est le seul Orchestre à l'Ecole de la Haute-Saône, mais je crois que d'autres vont nous copier, comme d'habitude.

**Patrick PAGLIA** : il y a environ 15 000€ d'investissement pour l'achat des instruments, environ 18 000€ de fonctionnement comprenant les rémunérations des professeurs de l'Ecole de Musique, les transports, les éventuelles sorties de l'orchestre, le salaire du coordinateur.

**Fernand BURKHALTER** : c'est bien ce qu'il me semblait. Je remercie à cette occasion le Directeur de l'Ecole de Musique et les professeurs, car ce n'est pas une tâche aussi simple qu'on le croit. Cette action s'adresse à des élèves de CE2 du quartier prioritaire des Chenevières et nos agents ont ce vernis social qu'on attend de la Fonction Publique. Ils ont cet engouement en direction du peuple et c'est une très bonne chose.

**Patrick PAGLIA** : pour montrer l'implication des professeurs dans le projet, la professeure des écoles elle-même va apprendre un instrument en même temps que ses élèves.

Le vote est unanime.



\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°19 : PERSONNEL TERRITORIAL – TRANSFORMATIONS D’EMPLOIS

Présentation : Fernand BURKHALTER – Maire

Au titre de la gestion des ressources humaines les nominations encadrées par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnées par la création ou la transformation des emplois dont l’initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

A ce titre l’assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous :

### Transformations d’emplois :

Au service comptabilité :

Selon les nécessités et dans l’intérêt du service, il vous est proposé de transformer l’emploi suivant :

- un emploi d’adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 25/35<sup>ème</sup> en un emploi d’adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Au service France service et Centre Signoret :

Selon les nécessités et dans l’intérêt des services, il vous est proposé de transformer l’emploi suivant :

- un emploi d’adjoint administratif à temps non complet 24/35<sup>ème</sup> en un emploi d’adjoint administratif à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

A ce titre, je vous propose d’acter les transformations d’emplois ci-dessus.

Le rapport est voté à l’unanimité compte tenu de 4 abstentions de Mmes Maryse PORTAZ – Sylvie DAVAL, Marianne ECOFFET et M. Ouari BELAOUNI (par procuration).

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°20 : PERSONNEL TERRITORIAL – CONTRAT D’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (RENOUVELLEMENT DE LA CONSULTATION CDG70)

Présentation : Fernand BURKHALTER – Maire

Notre collectivité a adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône souscrit auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) par l’intermédiaire de Relyens (SOFAXIS). L’échéance de ce contrat est fixée au 31 décembre 2024.

La collectivité est actuellement couverte sur les risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :  
Décès, accident de service, maladie contractée en service et maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :  
Non couverts

Dans le cadre du renouvellement de ce contrat et compte tenu des avantages d’une consultation groupée, je vous propose de participer à la procédure négociée engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité la possibilité demeure de ne pas signer d'adhésion au contrat.

Il vous est demandé d'habiliter le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône à souscrire pour le compte de la Ville d'Héricourt des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

▪ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire et temps partiel thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

▪ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

Accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la ville d'Héricourt une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Régime du contrat : Capitalisation

Il est proposé d'AUTORISER Monsieur le Président du Centre de Gestion 70 à souscrire, pour le compte de la Ville, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°21 : INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE

Présentation : Fernand BURKHALTER – Maire

La liste des décisions a été remises aux Elus au préalable et ne fait pas l'objet d'observations. Aucun vote de requis.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°23 : ACTION JEUNESSE CITOYENNE FEVRIER 2024 – AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA BOURSE EDUCATIVE

Présentation : Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse

10 jeunes ont participé à une action jeunesse citoyenne durant les vacances scolaires du 19 au 23 Février 2024, en remettant en peinture les locaux de l'Espace Public Jean Ferrat.

Durant cette AJC ils ont également bénéficié de plusieurs temps de sensibilisation aux valeurs de la République, la laïcité avec la participation de la FOL 70 ainsi qu'une sensibilisation à la sécurité routière avec la participation de la Mission Locale.



Lors de cette journée, un bon AJC leur est donné afin de financer un projet loisir, sport ou éducatif en présence des Elus, de M. le Maire et de leurs parents.

Les participants à l'AJC sont :

Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville
MLIOUED	ADAM	1 RUE PAUL VERLAINE	70400	HERICOURT
CASTEL	CANDICE	34 RUE AMBROISE CROIZAT	70400	HERICOURT
TERECEK	ODELIA	21 RUE DDU 11 NOVEMBRE	70400	HERICOURT
CHABA	YDHIR	15 RUE MAURICE RAVEL	70400	HERICOURT
BARKA	HATIM	32 RUE LEON BLUM	70400	HERICOURT
DAGHMOUMI	DELLYA	28 AVENUE DU MONT VAUDOIS	70400	HERICOURT
BOUKENTAR	MEHDI	15 RUE GUSTAVE COURBET	70400	HERICOURT
SAHIN	SENA	2 RUEPIERRE CARMEN	70400	HERICOURT
DIRAND	ALICIA	12 RUEDES BLOCS POLOGNE	70400	HERICOURT
LAZAAR	WASSYM	11 RUE MAURICE RAVEL	70400	HERICOURT

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le versement de la bourse éducative aux participants, d'un montant individuel de 160€ pour un montant total de 1 280€.

Ces jeunes étant pour certains mineurs, ils ne sont pas tous titulaires d'un compte bancaire personnel. Il convient donc également d'autoriser le versement de cette bourse sur le compte bancaire de leurs parents, qui peuvent ne pas avoir le même nom que le bénéficiaire.

**Anne-Marie BOUCHE** : lors du précédent mandat que j'ai fait, la bourse était déjà à 160€ et j'avais demandé qu'on l'augmente. Cela fait quelques années.

**Le Maire** : c'est M. BANET, votre collègue de l'époque, qui avait demandé. Elle était passée de 140€ à 160€.

**Anne-Marie BOUCHE** : j'avais également demandé une augmentation après. Je dis que pour les gamins, les ados, il n'y a jamais assez.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°22 : MOTION DE SOUTIEN AU LYCEE LOUIS ARAGON

Présentation : Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education

En préalable, **le Maire** indique avoir été saisi pour une seconde motion de la part de la Liste Héricourt en Commun, sur le même sujet mais ne soumettra aux voix que la première motion.

La Dotation Globale Horaire (DGH) prévue pour l'année scolaire 2024/2025, par les services du Rectorat de l'Académie Bourgogne Franche-Comté pour le Lycée Louis Aragon, suscite une véritable inquiétude du Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt ainsi que de tous les partenaires éducatifs qui se sont mobilisés lundi 12 février 2024 pour l'avenir des élèves scolarisés dans ce Lycée.

Au-delà de la baisse dramatique du nombre d'heures d'enseignement attribué, la diminution du nombre de classes du niveau seconde et du niveau première nous fait craindre une évolution négative inacceptable.

Les dernières décisions prises par vos services ne sont pas de nature à rassurer le Conseil Municipal d'Héricourt qui s'est toujours engagé aux côtés des enseignants et des élèves du Lycée Aragon.

Nous ne nous résignerons pas au déclin démographique et industriel du Pays d'Héricourt et du Pôle métropolitain Belfort-Héricourt-Montbéliard.

Nous avons engagé sans relâche, et nous poursuivrons des actions de centralité pour conforter l'avenir de cet établissement, grâce au développement économique, de nos nouvelles zones d'activités mais aussi pour le développement urbain et de l'habitat.

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt demande solennellement un réexamen de la Dotation Globale Horaire (DGH) qui tient compte au plus près des besoins des élèves et des spécificités sociales des habitants de notre territoire, pour consolider les parcours de formation générale ainsi que les spécialités qui lui font de plus en plus défaut.

Afin de renforcer l'attractivité du Lycée Louis Aragon, nous proposons et demandons l'ouverture d'une classe préparatoire comme il en existe par exemple au Lycée Germaine Tillion à Montbéliard et d'autres lycées du secteur. En section d'enseignement professionnel (SEP), même si le nombre d'heure ne diminue pas, les conditions seront aussi détériorées ; des enseignements généraux (français, mathématique, anglais) devront se faire avec un effectif de 30 élèves par classe.

Aussi nous appelons, dans les délais les plus courts, l'organisation d'une concertation pour refondre la carte scolaire du territoire qui environne le Lycée Louis Aragon et le Collège Pierre et Marie Curie, tous deux implantés à Héricourt. En effet, le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt est régulièrement saisi par les habitants de la Vallée du Rupt (Aibre, Allondans, Désandans, Dung, Echenans, Issans, Laire, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Semondans et Le Vernoy) qui souhaitent scolariser leurs enfants dans ces deux établissements héricourtois.

Au-delà des perspectives de développement économique, cette réorganisation de la carte scolaire permettrait de rehausser significativement la fréquentation du Collège Pierre et Marie Curie et du Lycée Louis Aragon et offrirait aux habitants de ce secteur un service de proximité de grande qualité.

Le Conseil Municipal de la ville d'Héricourt demande en conséquence à Madame la Rectrice de l'Académie Bourgogne Franche-Comté, d'organiser d'une part une concertation régionale et locale pour évoquer ces sujets dans les meilleurs délais.

D'autre part, le Maire Monsieur Fernand Burkhalter, prendra l'initiative d'engager prochainement une concertation locale avec toutes les composantes de l'éducation pour conforter l'avenir de cet établissement.

**Quentin HAFEKOST** : vous avez déclaré que vous ne mettriez au vote qu'une seule motion ?

**Le Maire** : oui, la plus complète et la plus circonstanciée selon mon point de vue.

**Quentin HAFEKOST** : je sollicite donc l'article 8 du règlement intérieur, M. le Maire « tout groupe politique peut obtenir auprès du Maire l'examen, le vote par le Conseil Municipal d'un projet de motion. ».

**Fernand BURKHALTER** : il y a deux motions sur le même sujet. Le Tribunal Administratif vous a déjà déboutés sur cet aspect.

**Quentin HAFEKOST** : est-ce que nous pouvons au moins présenter notre projet de motion ?

**Le Maire** : je mets d'abord celle de la majorité municipale aux voix et vous présenterez ensuite la vôtre, mais je ne soumettrai pas à un vote deux délibérations sur le même sujet.

**Quentin HAFEKOST** : M. le Maire, nous demandons une suspension de séance.

**Le Maire** : d'accord elle est de droit.

Après la suspension de la séance, **le Maire** reprend la parole pour indiquer que deux procurations lui ont été données : celle de M. Alain PARCELLIER à Mme Danièle BOURGON et celle de M. PAGLIA à Mme NARDIN.

**Quentin HAFEKOST** : nous regrettons que vous ne nous laissiez pas présenter notre projet de motion.

**Le Maire** : vous pourrez la présenter mais je ne la soumettrai pas au vote, ce n'est pas tout à fait pareil.

**Quentin HAFEKOST** : donc vous nous laissez la présenter avant le vote ?



**Le Maire** : non pas avant le vote, après.

**Quentin HAFEKOST** : c'est dommage, cela permettrait de voir que ces deux motions sont complémentaires. Je regrette d'ailleurs que nous n'ayons pas pu nous associer pour l'élaborer ensemble. Il en va de l'avenir des lycéens.

**Le Maire** : vous pouvez nous rejoindre et vous fonder dans la Majorité Municipale.

**Quentin HAFEKOST** : je trouve regrettable que nous ne puissions pas discuter pour amender notre proposition ou votre proposition.

**Le Maire** : proposez-moi un amendement, je verrai si je peux l'accepter.

**Quentin HAFEKOST** : je peux peut-être lire notre projet de motion et vous choisirez ?

**Le Maire** : j'ai perçu une différence dans le texte, si c'est celle-là je suis prêt à accepter l'amendement. Cela concerne les formations SEP, donc celles qui concernent les sections techniques de l'établissement. Je veux bien accepter l'amendement.

**Quentin HAFEKOST** : peut-on juste en faire la lecture ?

**Le Maire** : je vous propose d'intégrer jusqu'à la phrase « 30 élèves par classe ». Soit, vous l'acceptez et je mets aux voix une motion qui comprend cet amendement, soit vous refusez et je mets au vote notre motion sans amendement.

**Quentin HAFEKOST** : nous acceptons l'amendement mais que vous ayez peur de notre motion à ce point-là...

**Le Maire** : non je n'ai pas peur de votre motion, mais elle est sur le même sujet. La mienne est mieux élaborée.

**Sylvie DAVAL** : je vous rappelle une fois où la nôtre était quand même meilleure que la vôtre, que la nôtre était passée et que vous avez refusé le vote.

**Le Maire** : le Tribunal Administratif vous a sanctionné. Cela concernait la loi Blanquer et le Tribunal Administratif vous a renvoyé à vos études.

**Quentin HAFEKOST** : nous sommes d'accord pour amender le passage que vous avez indiqué, mais nous aimerions quand même lire notre projet après.

**Le Maire** : oui vous pourrez la lire.

La motion amendée est approuvée à l'unanimité.

**Chantal GRISIER – Adjointe au Sport** : des familles se sont installées récemment à Héricourt car les parents travaillent à Packmat. Les enfants sont scolarisés au Lycée Aragon.

**Fernand BURKHALTER** : c'est une fois de plus la preuve que le développement économique est bénéfique pour la Ville y compris pour le lycée. Ceux qui disent l'inverse tuent le Lycée Aragon.

**Quentin HAFEKOST** : M. le Maire, vous le dites tout le temps mais nous ne sommes pas contre le développement économique, nous sommes contre la manière dont vous menez le développement économique.

**M. HAFEKOST** présente la motion proposée par les Elus de la Liste Héricourt en Commun :

*« La forte réduction de la dotation horaire au Lycée Aragon va avoir une incidence grave à moyen et long terme sur : son fonctionnement, l'avenir de l'éducation de nos lycéens-nes dans un établissement public à Héricourt et l'attractivité de notre territoire. En effet, la faiblesse du nombre d'heures donné aura un impact sur les répartitions*

horaires par matières, les groupes de spécialités, les activités de langue en groupe, les options vitales...c'est une baisse planifiée des recrutements à moyen et long terme.

C'est une décision hors sol qui méconnaît les spécificités d'un petit établissement dans un milieu périurbain.

C'est seulement 4,5 classes de secondes contre 5 préalablement, 2,5 classes en première générale contre 4 auparavant.

La réussite post-bac atteste que ce lycée est loin d'être mauvais dans son rôle. Les projets pédagogiques y sont innovants et ambitieux, souvent salués dans la presse.

Les options Arts Plastiques, Italien, Latin, lui permettent de se démarquer, de faire venir des élèves hors carte scolaire, mais elles seront les premières à être supprimées car elles sont facultatives. Leur disparition diminuera alors les effectifs du lycée ce qui entraînera une nouvelle diminution du nombre d'heures par la suite, donc potentiellement des fermetures de classes.

Et un tissu associatif porteur et moteur. C'est une organisation méthodique de la pénurie des moyens qui abandonne nos jeunes non seulement aux choix de leur parcours individuels mais renforce une éducation à plusieurs vitesses.

En Section d'Enseignement Professionnel (SEP), même si le nombre d'heures ne diminue pas, les conditions seront aussi détériorées, des enseignements généraux (français, mathématiques ou anglais) devront se faire avec un effectif de 30 élèves par classe.

Nous nous inquiétons sur les conditions d'exercices des personnels pédagogiques qui devront partager leur service entre Aragon et ailleurs.

Bien que le Rectorat se soit voulu rassurant à court terme quant à la fermeture du lycée, le fait qu'il ait « ouvert une réflexion au niveau de l'Académie sur la question de l'avenir du lycée d'Héricourt » nous impose à être vigilants et à réaffirmer notre soutien à l'équipe pédagogique, aux lycéens-nes et au lycée Aragon.

Le Conseil Municipal réuni le 26 février 2023 demande de revenir sur cette baisse de dotation horaire afin de permettre au lycée d'assurer dans des conditions correctes ses missions d'enseignement public au service de son territoire. »

**Fernand BURKHALTER** : merci d'avoir lu votre motion que je ne soumettrai pas au vote. Je veux ajouter une chose : je souhaite réunir un groupe de concertation local. Je ne sais pas si le Rectorat répondra à notre requête, on verra. Nous ferons une concertation locale avec toutes les composantes de l'Education. Parce qu'au-delà de la motion, il faut que l'ensemble des personnels enseignants et des directions d'établissements travaillent à un aspect des choses qui m'est apparu récemment. Il y a des orientations d'élèves qui sont faites en direction des lycées de Belfort ou Montbéliard qui, compte-tenu des professions choisies par ces jeunes, devraient être orientés vers le lycée Aragon. Il y a donc une correction à apporter, il y a une information insuffisante des familles. C'est pourquoi je vais faire en sorte d'organiser une concertation sur cet aspect des choses, car j'observe que des orientations sont faites, par exemple pour le métier d'infirmière, vers des sections spécialisées et ce n'est pas la meilleure voie. Les jeunes devraient être orientés dans ce cas-là vers un lycée d'enseignement général qui les préparerait mieux. Après, peut-être que les résultats scolaires ne permettraient pas dans ce cas précis, de suivre une section d'enseignement général, mais je n'en suis pas certain. Il faut vérifier cet état de choses avec les enseignants et étudier au cas par cas, élève par élève, ce qui peut les ramener à Héricourt. Il y a trop d'évasion vers les lycées environnants d'après quelques contacts que j'ai eus au cours des semaines passées, qui ne sont pas justifiés. C'est une question à travailler prioritairement. Je vais y travailler, inviter la communauté éducative, les parents d'élèves, les directions d'établissements à y travailler également.

La concertation locale sera engagée à ce sujet, ensuite vis-à-vis du périmètre c'est beaucoup plus compliqué.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h15.



Le Maire

*Burkhalter*